FRC 19823a
Case
FRC
2-841

DU PEUPLE ET DES ROIS;

PAR M. DE LA VICOMTERIE.

A PARIS,

Chez les Marchands de Nouveautés.

M. DCC. XCI.

THE NEWBERRY LIBRARY

INTRODUCTION.

EN parlant du Peuple et des Rois, nul déguisement, nulle considération individuelle, nul ménagement n'a dû m'arrêter, ou j'aurais été indigne de jeter un coup-d'œil sur le grand sujet que j'ai traité.

Je suis bien loin de penser que je l'aie épuisé ; il y a encore de grandes vérités à dire aux Rois, des vérités terribles, éternelles. Je tenterai d'en arracher quelques-unes des décombres sous lesquels leur politique, leur cruauté les avait ensevelies. Je les ferai sortir des chroniques, des annales, des chartres, des diplômes, des manuscrits échappés aux ravages des guerres et du temps. Je les ferai voir dans ces lambeaux défigurés, indignement altérés par des faussaires, sous le nom d'historiographes, payés pour éblouir, tromper, trahir leur siècle et la postérité.

L'histoire de France est à refaire. Il nous reste encore assez de ces monu-

mens antiques et mutilés, pour en former un corps dont la philosophie sera satisfaite. On en retranchera ce vil ramas de contes puériles, de mensonges grossiers, que des imposteurs en haire et en cilice osaient écrire de leurs doigts sacriléges, dont de profanes anachorètes, des solitaires fourbes ou superstitieux repaissaient les Peuples abusés, écrasés sous leur verge de fer, comme sous le joug des tyrans.

La vérité parcourra à grands pas ce chaos abominable de siéges, de batailles, de meurtres publics, d'assassinats en front de bandière, qui laissent l'ame du sage si vuide, si profondément affligée, n'offrent que les misères, les malheurs épouvantables du Peuple et les crimes des Rois. On y verra leur politique affreuse; on y verra le sang des hommes souvent répandu pour maintenir un ministre en crédit, pour assouvir l'avidité d'une courtisanne, pour occuper l'esprit inquiet, soupçonneux, farouche d'un tyran dévoré d'ennuis: nos Rois seront enfin jugés, paraîtront aux yeux des Peuples étonnés, effrayés, indignés de ce qu'ils ont été.

Qu'on juge des malheurs du Peuple sous tous les règnes tyranniques, affreux, qui ont désolé la France, seulement par ce que rapportent les annales du temps de Charles VII, que le hazard me fait parcourir. Ce n'était, disent-elles, par toute la France, que confusion, pauvreté, dégât, frayeur, solitude. L'habitant des campagnes, noir, maigre, déchiré, presque nu, faisoit horreur aux brigands mêmes, qui n'avaient plus rien à piller que les cadavres de ces malheureux rampant sur la terre. Les moindres bicoques et métairies étaient fortifiées par ces voleurs Anglais, Français, Bourguignons, acharnés sur leur proie. Tous n'étaient d'accord que pour piller le laboureur et le marchand désarmé; et chose étonnante, horrible, les bêtes mêmes accoutumées au tocsin, signal de la venue de l'ennemi, couraient sans conducteur, épouvantées d'elles-mêmes, à leurs repaires par l'habitude du malheur.

En parlant du Peuple et des Rois, j'aurais bien voulu jeter un coup-d'œil rapide sur les horreurs précédentes et sui-

vantes ; mais le moment étoit pressant de faire paroître ces premières idées que je voyois méconnues. Si malgré ses défauts, le lecteur reconnaît dans cet ouvrage une ame brûlante de l'amour du bien public, une ame digne de l'estime de ses concitoyens, je suis content ; s'il répand quelque lumière sur un sujet jusqu'ici enveloppé de nuages politiques, totalement défiguré par les argumens captieux, inintelligibles des publicistes qui vendaient leur plume et leur patrie à des tyrans, mon but est rempli.

Je n'ai dû taire ni le vol à main armée de Clovis envahissant les Gaules sur les Romains, ni l'usurpation du père de Charlemagne sur la postérité de ce brigand atroce et sanguinaire, ni l'usurpation et les crimes de la race des Capets, actuellement régnante. Je n'en ai dit qu'un mot, parce qu'un plus grand détail n'entrait point dans le plan de cet ouvrage. Je n'ai point parlé des moyens employés par *Hugues Capet* pour usuper le trône ; je n'ai point parlé de l'empoisonnement de *Lothaire*, dont il est accusé conjoin-

tement avec *Emine*, femme de ce Roi perfide et malheureux ; je n'ai point parlé de *Louis V*, son fils, dernier Roi de la race des Carlovingiens, qui ne régna qu'un an, accablé par ce Maire du palais, et soupçonné d'être mort de poison, également préparé par ses mains.

J'ai posé des principes de droit public. J'ai fait voir que l'hérédité de la couronne et la liberté étoient incompatibles ; que les troupes stipendiées ou de ligne, menaçaient toujours d'attaquer, de détruire, d'engloutir cette liberté. Charles VII profita de la faiblesse où les guerres malheureuses des règnes précédens, et celles de son propre règne, avaient réduit la Nation, pour établir des corps de troupes toujours subsistans, et par-là lui porter un coup mortel. J'ai fait voir que la France n'a pas besoin de troupes étrangères ; au contraire, que c'est un fardeau dangereux pour elle. Elles y furent introduites par ce Louis XI, dont le nom, d'exécrable mémoire, rappelle tout ce dont est capable un tyran féroce, perfide et superstitieux, quoique *Comines*, son chambellan, c'est-à-dire, son esclave,

affirme que l'Europe n'eut point alors de prince plus sage, plus prudent, plus libéral, plus vertueux. Eh ! c'est un des historiens estimés de ces temps déplorables ; eh ! on a eu l'imbécillité de citer le témoignage de ce courtisan faux par devoir, pour garant de la vie de son maître. Elles y furent introduites par ce Roi nommé *le compère du bourreau*, par ce fils dénaturé, parricide. Son malheureux père, qui le connoissait bien, averti qu'il voulait l'empoisonner, aima mieux se laisser mourir de faim, que de périr par les cruautés du poison. *Il était*, dit un ancien historien, *en perpétuelle crainte qu'on ne lui cuisinât quelque mauvais banquet pour lui faire céder la place à son fils.* Elles y furent, dis-je, introduites par ce tyran, qui, au rapport du même historien, *fut le premier des Rois de France qui institua les Suisses ses pensionnaires, à condition d'avoir service de leurs gens en ses guerres. Ce qui abâtardit depuis les gens de pié-français. Aussi fut-il le premier qui ordonna la garde Ecossaise, qu'avons vu à la suite de nos Rois jusqu'à présent.*

Je n'ai point à rougir d'avoir tergiversé, d'avoir trahi la vérité. J'ai montré à nu le squelette du pouvoir exécutif, quand il passait ses bornes et que le Peuple l'abandonnait. J'ai fait voir que ses droits, jadis si redoutés, avaient pour limites la volonté souveraine de la Nation; que ce n'a été que par une audace coupable et digne d'être punie, qu'il a jadis enfreint la loi dont il n'est que l'exécuteur; qu'il ne peut, qu'il ne doit agir que par elle et pour elle, qu'il doit obéir sans réplique à ses ordres suprêmes. Ces vérités vont devenir familières; il n'y a pas encore long-temps qu'elles étoient combattues par les ennemis du bien public. Un abrutissement honteux, immémorial, avait chassé la vérité, la raison de la tête de tous les Français, avait banni de leurs cœurs ce sentiment profond et si naturel de l'indépendance de toute volonté individuelle, cette haine vertueuse de l'asservissement à des ordres bizarres, à qui la soif de l'or et des jouissances particulières avaient donné naissance. Ils ignoraient qu'ils ne doivent obéir qu'à la volonté générale manifestée,

qui est la loi ; qu'on ne doit appeler loi, que l'acte qui émane de cette union collective, de cette masse réelle ou présumée de toutes les volontés, de tous les intérêts.

J'ai secoué les chaînes du gouvernement, je me suis isolé, par la pensée, du reste du monde. Ainsi libre, débarrassé des liens de l'opinion, des préjugés, je me suis enfoncé dans les siècles passés. Je n'ai jamais pu concevoir pourquoi les hommes devaient, pouvaient avoir changé volontairement de constitution naturelle, morale, civile, n'ayant jamais changé d'organes. J'ai vu que les hommes avaient cédé à la force, à la férocité ; je n'ai rien vu de plus dans le changement de l'état naturel et primordial de république en tout autre gouvernement, soit monarchique, oligarchique, aristocratique, despotique. Il n'est aucun Peuple sur la terre, qui ait abandonné librement l'état démocratique ou républicain ; tous ont été asservis, vaincus, subjugués par un ou plusieurs tyrans armés de la force des Nations. Eh ! chose étrange, le Peuple ne voyait pas que c'était lui-même qui

forgeait le joug de fer dont l'écrasait un tyran; il ne voyait pas qu'il ne fallait que l'abandonner pour le faire rentrer dans la dernière classe des humains, dans la place déplorable et méritée de tout individu qui veut consommer et ne rien rendre à la patrie.

Rois si vains, si hautains, mandataires révocables du Peuple, cessez de vous enorgueillir, vous n'avez que ce qu'il consent vous accorder; aujourd'hui vous êtes tout; demain, s'il le veut, vous êtes plus misérables que le dernier des citoyens. Ménagez, s'il se peut, ce vieux respect qui n'est dû qu'à la vertu, et qu'il conserve encore pour des usages antiques, mais qu'il ne croit plus sacrés. Ne l'oubliez plus, ou cet oubli, je vous le prédis, vous coûtera la couronne. Ne croyez pas désormais vous sauver, si vous êtes coupables, à la faveur de votre inviolabilité prétendue.

Si le crime est inviolable, la vertu ne l'est donc pas. S'il est des loix qui mettent un criminel au-dessus d'elles, les mêmes loix doivent ordonner de fouler aux pieds la vertu. C'est une affreuse conséquence de ce principe abominable.

Quoi ! des parricides, des *Clovis*, des Louis XI ; quoi ! un monstre plus exécrable, s'il en peut être encore, ce farouche assassin de tout un Peuple, qui a ajouté à l'histoire des crimes un crime horrible et nouveau ; quoi ! ce *Charles IX*, parce que le ciel dans sa fureur le fit Roi des Français, eût été inviolable ? Eh ! Welchs barbares, Solons de la Gaule occidentale, c'est ce qui rend son crime mille fois plus grand, c'est ce qui doit rendre sa mémoire abhorrée à jamais ; et s'il eût eu cent mille vies, il eût dû les perdre sur l'échafaud ; elles n'eussent pas suffi pour payer le sang de deux cent mille Français versé par ses ordres. Eh ! c'est sur la fin du dix-huitième siècle qu'on propose une loi dont les siècles les plus dépravés ou les plus barbares auraient rougi, dont les fastes de tous les tyrans de l'Europe et de l'Asie n'offrent point d'exemples. Les Rois, les tyrans étaient bien par le fait au-dessus des loix ; mais on n'avait jamais consacré cet abandon de toute morale par une loi positive, émanée des représentans du Peuple.

Rois, ne vous fiez pas à des décisions

qui portent avec elles la réprobation de la nature, le désaveu de la raison éternelle, qui sont assises sur la ruine des loix. Il faut désormais qu'elles parlent son langage. Tout décret qui ne présentera que le salut d'un coupable, qu'un salut individuel, et non le salut de tous, qui compromettra la sûreté générale, qui détournera sur un seul la protection que doit la loi à tous les citoyens, sera ouvertement enfreint, doit l'être, et sera la honte de ceux qui l'auront porté. En vain avez-vous voulu tromper les Peuples sur leurs vrais, sur leurs grands intérêts; en vain avez-vous voulu, par un accord affreux de vos cabinets, les lancer l'un sur l'autre dans les champs du carnage, comme des meutes, comme des bêtes féroces; ils ont été indignés et ne vous ont pas cru. Ils n'écoutent déja plus les perfides protestations de votre politique insidieuse et cruelle. Vous ne pouvez échapper aux regards des Nations, qui ont maintenant les yeux ouverts. Elles ont vu les sourdes impostures de vos ministres, qui verraient couler avec un plaisir barbare la sang des Peuples,

pour conserver leur autorité. Bientôt tous les Français ne pourront concevoir par quel oubli des droits de l'homme, par quelle servile aliénation de tout jugement, par quelle ignorance morale ils avaient pu croire que la monarchie, sur-tout héréditaire, était le seul gouvernement naturel de la France. Toute partie du globe, toute section de la terre a commencé par l'état républicain. Tant que ces membres ont été libres, ce n'a été que l'ambition et les crimes qui ont changé ce gouvernement.

J'ai vu en parcourant l'histoire, que cet état avait plus ou moins duré ; que des causes constitutionnelles avaient avancé ou retardé la chûte des républiques. J'ai cru voir, dans le défaut de morale, la principale cause de leur ruine.

J'ai remarqué que la France avait entrevu la bonté du régime fédératif, dans l'union de plusieurs villes ensemble, mais que des circonstances déplorables ne leur avait pas donné le temps de prendre une assiette durable. Je n'ai pas moins vu que la forme du gouvernement présent, que la monarchie lui

avait été imposée les armes à la main. Eh ! un état pareil est-il légitime, peut-il toujours subsister ? Non sans doute. On a pu le croire quand la science du gouvernement était également ignorée du Peuple et des Rois ; quand la Nation ne connaissait pas ses droits imprescriptibles, inaliénables ; quand un brigand, un assassin croyait que la nature l'avait fait exprès pour commander à la Nation, et la Nation pour lui obéir ; quand deux ou trois cents satrapes insolens se nourrissaient des travaux, des sueurs, des larmes des malheureux, qui buvaient son sang dans des coupes d'or rehaussées de diamans.

Mes larmes tombaient sur les pages de l'histoire de nos ancêtres, quand, seul, solitaire, je parcourais, pendant les nuits, les siècles qui ont précédé, mûri, amené la révolution. Quelle arrogance ou plutôt quelle bassesse dans ceux qui se croyaient au premier rang ! quel abrutissement dans le Peuple ! quel oubli malheureux des droits sacrés de la nature ! On avait tellement dégradé ses facultés, qu'il traitait de paradoxes des vérités éternelles, qui combattaient ses

erreurs. Il aurait alors poursuivi ses bienfaiteurs, ces ames brûlantes qui brisaient ses chaînes. Il se croyait de droit asservi. Il a fallu que des hommes d'un grand caractère, que des hommes de génie aient préparé, aient remonté son ame, l'aient disposé pendant soixante ans à l'heureux changement qui vient de s'opérer.

Si des sages ne l'eussent de toutes parts éclairé, si avant on eût osé renverser l'édifice monstrueux de la superstition, et peut-être même de la féodalité, les villes s'armaient contre les villes, les campagnes contre les campagnes, la Nation contre la Nation; et loin que cette confédération auguste et mémorable de toutes les parties de l'empire, loin que cet accord général d'un bout de la France à l'autre eût eu lieu, le sang, le deuil couvrait ses champs désolés. La voix, les cris féroces du fanatisme donnaient le signal du carnage, eussent renouvelé ces scènes de meurtres et d'horreur, dont les siècles ignorans ont donné tant d'exemples.

Les découvertes, les événemens sont liés

liés d'une chaîne invisible ; les sages, les grands hommes formés par la nature, achevés par l'imprimerie, ont par elle propagé les lumières, ont préparé la révolution ; les déprédations, les excès, les outrages de la cour l'ont achevée.

On dit que les Indiens commencent presque tous leurs livres par ces mots, *béni soit l'inventeur de l'écriture ;* nous pourrions les commencer par *béni soit l'inventeur de l'imprimerie.*

Français, sans l'imprimerie vous seriez encore dans les fers ; n'oubliez pas *Ulric Gering*, *Martin Crantz* et *Michel Fribulger ;* qui l'apportèrent à Paris vers l'année 1470. Sans cet art étonnant, alors inconnu du monde entier, excepté de la Chine, vous seriez encore abrutis, dégradés par le fanatisme, tyrannisés par le régime féodal, par cette ligne de démarcation que des sauvages, de barbares *Cicambres* sortis des forêts, des marais de la Germanie, introduisirent dans les Gaules.

O Français ! ô Peuples de l'Europe, ne prononcez jamais sur-tout qu'avec reconnaissance, qu'avec un recueillement profond, le nom de *Jean de Cuttemberg*,

qui avait fait à Mayence, dès douze ou quinze ans auparavant, la découverte à jamais mémorable de cet alphabet mobile, par lequel l'ame du monde a reçu la vie. Les premiers livres imprimés en Europe furent ceux de S. Augustin et les divines institutions de Lactance.

J'ai vu toutes les annales de l'esclavage et de la tyrannie, j'ai vu tous les bouquins qu'on appelle l'histoire de France, s'extasier sur le gouvernement monarchique, et je n'ai jamais pu les concevoir; mon cœur, mon esprit indignés ont toujours repoussé cette servile extravagance; mais je ris encore de pitié, quand je les vois tous affirmer que *la France a tellement besoin d'un Roi, que sans lui elle ne peut non plus subsister qu'un corps sans tête.*

Mais comment les auteurs de ces annales de la servitude eussent-ils osé dire autre chose? La fourberie et l'imposture étaient commandées; il n'était permis de penser, de dire la vérité, que par la volonté, que par la permission expresse de trois ou quatre esclaves qu'on appelait censeurs, aux ordres d'un mi-

nistre despotique, qui lui-même était aux ordres d'un tyran.

Comme la vérité était trahie ! Comme l'imposture avait des autels par toute la France, dont les agens des Rois, des prêtres, des docteurs étaient les indignes ministres ! Comme on dégradait les talens ! comme le génie et la vérité étaient tyrannisés ! Je lis à la tête de toutes les histoires ou fables de la France, une approbation d'un ou de deux docteurs qui attestent, qu'après avoir lu et relu attentivement un manuscrit, *ils n'y ont rien trouvé qui pût préjudicier à la dignité et autorité de nos Rois.*

Eh ! l'on croirait après cela avoir leur histoire et celle des Peuples malheureux qu'ils ont gouvernés. Non, non, historiens des tyrans, non, non, indignes esclaves, non, non, faussaires abominables, vous taisiez leurs crimes, et leur donniez des vertus. O Français ! c'est donc ainsi qu'on vous dégradait ; c'est donc ainsi que vos oppresseurs, que des Druides modernes, plus affreux que les anciens, vous enchaînaient

et rivaient vos fers ! Mais ce prestige est brisé, ce fantôme d'une autorité illégitime et sacrilége s'est évanoui devant la raison éternelle, qui écrase à la fin les tyrans.

DU PEUPLE

DU PEUPLE, ET DES ROIS.

CHAPITRE PREMIER.

Qu'est-ce qu'un Roi ? C'est un homme ; un homme armé de la force des hommes, des hommes égaux et très-souvent supérieurs à lui.

Qu'est-ce que le Peuple ? Le Peuple est tout. Un Roi n'est rien sans le Peuple ; et le Peuple est tout sans Roi.

D'après ces vérités, j'examinerai si les Rois sont nécessaires à quelque section de la terre plutôt qu'à une autre ; si la monarchie est le gouvernement naturel de la France ; si elle ne pourrait exister, si un homme ne tenait dans ses mains le pouvoir suprême.

J'examinerai si ce régime lui convient par préférence à tout autre ; s'il est fait pour le bonheur des Peuples.

Il faut auparavant établir quelques principes. Nous verrons s'il en est une conséquence ;

s'il n'est aucun moyen d'organiser, de faire marcher les différentes parties du gouvernement sans son intervention ; si une machine traînée par vingt-cinq millions d'individus, ne peut absolument aller au but sans qu'il la meuve ou l'arrête à son gré ; ou du moins si ces vingt-cinq millions d'hommes voleraient à leur ruine, se précipiteraient dans un abyme, si son expérience ne les en garantissaient.

Il est vrai que quelques individus voudraient aller en sens contraire. J'examinerai si c'est lui qui redresse, affermit, dirige leurs pas égarés ; qui leur montre le point central où doivent tendre tous leurs efforts ; s'il porte en lui le moyen exclusif de former l'accord de la marche générale ; s'il n'est point, dans la nature, de ressort, non pas plus simple, en apparence, mais plus vrai, plus puissant, et fondé sur le rapport de chaque individu.

Je crois que l'examen ne sera pas à l'avantage des Rois. Quoi qu'il en soit, j'entre en matière.

Il faut reconnoître un principe universel, un point d'appui sur lequel doit être posé le levier qui doit remuer, qui doit faire agir toutes les forces du gouvernement. Cet appui est la morale publique.

Sans morale, point de contrat civil; sans contrat civil, point d'état, point de liberté.

Faisons l'application de ces principes, et remontons, de conséquence en conséquence, jusqu'à l'origine, jusqu'au terme, jusqu'au type destructeur. Les principes et les conséquences sont tellement liés ensemble, que l'absence de l'un entraîne la nullité de l'autre: où l'on ne voit point d'effet, la cause n'existe pas, ou est nulle.

Dans la monarchie, on ne voit rien de ces principes, de ces conséquences; donc ils n'existent pas, ou sont nuls.

Dans la monarchie, point de liberté; donc point de contrat civil : point de contrat civil; donc point de morale, point d'état légitime.

Etablissons ces différentes propositions, et ramenons-les à leur ordre naturel.

Sans morale publique, point de contrat civil. Dans tout contrat, dans toute association d'individus épars, la morale, la science, la pratique des mœurs résulte nécessairement de leur réunion; ou ils resteraient éternellement séparés, à moins que le glaive et les chaînes ne les tiennent rassemblés, ne forment une association monstreuse, une réunion abominable, impie du tyran et des esclaves.

Quand l'état n'offre que le malheur et des fers à ses membres, ils sont déliés de droit, ou ils n'ont jamais été liés.

On a vu dans plus d'un empire, sous un régime tyrannique, le gouvernement obligé d'empêcher, par la force, les émigrations. Etrange aveuglement des Rois; acharnement impitoyable à tourmenter des malheureux; enchérissement de barbarie. Quoi! tyran, tu m'es odieux, je ne peux plus porter ta chaîne, je succombe, tous les liens entre toi et moi sont rompus, je péris, je meurs; et tu veux, après avoir consommé ma mort civile, tu veux jouir du spectacle effrayant de voir un malheureux te charger d'exécrations à ses derniers momens! Hé bien, sois content... Ainsi périt, se rompt tout ressort civil.

Mais tout contrat entre les membres d'un état, qui s'unissent volontairement et librement, c'est la morale qui en est la base éternelle.

Il est donc prouvé que, sans morale, il ne peut exister de contrat entre les nations; prouvons que, sans contrat civil, il n'existe point de liberté.

Le pacte ou contrat civil est tacite ou exprimé; il soumet également et librement

chaque membre de la confédération à l'expression de la volonté générale ; de façon qu'en se conformant à la volonté de tous, au résultat de laquelle il a contribué, il est sûr de n'obéir qu'à la partie de cette volonté publique qui est la sienne.

On conçoit que sous un pareil gouvernement, chaque individu doit être fier de n'obéir qu'à lui, en se soumettant à la volonté collective de tous les individus qui le composent.

En est-il ainsi dans l'état monarchique ? Non sans doute, on n'y connaît qu'une volonté, qui est celle du Prince qui règle tout ; il n'y a donc de liberté que pour lui seul : la liberté est unique, et l'esclavage est pour tous.

Un tel gouvernement est donc ruineux et tyrannique par sa nature. C'est ce qu'il faut prouver, démontrer de plus en plus ; et nous espérons, avant d'être arrivés à la fin de cet ouvrage, que le lecteur n'en pourra douter : avançons.

La morale publique est l'accord général et vertueux de toutes les volontés, de toutes actions particulières pour le plus grand bien de tous. Cet accord existe quand l'état est bien constitué. Mais où se rencontre-t-il? nulle part encore. Dans tous les états, la tyrannie a presque détruit jusqu'à l'idée de la

possibilité de cet accord sans lequel l'état n'a qu'une existence violente et périssable ; sans lequel le riche coupable écrase l'indigent vertueux ; sans lequel le monde n'est qu'un assemblage de jouissances, de crimes individuels et de malheurs généraux.

La morale ne peut changer, ne peut se modifier suivant les temps et les lieux. Les rapports éternels d'homme à homme, ou la morale, ne peuvent exister que lorsqu'ils sont rassemblés ; mais alors ils existent nécessairement. La morale est une, immense, est insécable.

Si vous voulez la modifier suivant vos vues particulières, si vous voulez la faire ployer sous vos vices, si vous voulez l'adapter à vos intérêts individuels, et non à la volonté générale, alors elle n'existe plus ; alors plus de morale, plus de liberté, plus de patrie ; alors naissent les guerres, les oppressions et les crimes.

L'homme ayant par-tout et en tout temps les mêmes organes et les mêmes besoins, ses vertus et ses vices n'ont pu changer que par l'influence des gouvernemens. La morale étant la base d'un empire, il aura nécessairement des mœurs ; puisque le vice des gouvernemens a produit ses vices, il aura des vertus

quand l'état aura la vertu pour principe ; parce qu'il est essentiellement vrai qu'il est plus difficile d'être vicieux que d'être vertueux ; parce que la vertu est l'amour et la pratique de l'ordre que nous apportons en naissant, et qu'un homme vicieux est contre le vœu de la nature : or, tout ce qui est contre son vœu, ne peut exister que par des efforts violens, dont bientôt la force s'épuise, dont bientôt le ressort est brisé.

Le monde moral est uni comme le monde physique. La base de la morale doit être la même depuis un pôle jusqu'à l'autre. S'il y a des êtres intelligens et sensibles jusque dans la planète d'Erschel et par-delà des sphères encore inconnues, elle doit les tenir sous sa loi.

Cette morale universelle, en embrassant l'immensité des cieux, est l'idée, est le digne ouvrage de celui qui a voulu que tous les mondes fussent unis ; et s'il existe dans un lieu plutôt que dans un autre, c'est là qu'est le type de cette morale unique dans son principe, et indéfinie dans ses conséquences.

L'accord de toutes les actions vertueuses se touche, et telle vertu particulière n'est qu'une ramification de la morale publique universelle.

Mais par quelle fatalité son accord est-il banni de la terre, ne répand-il qu'un bonheur partiel sur tous les hommes? C'est que cette morale n'existe nulle part toute entière ; c'est qu'on n'a pas encore rassemblé ses forces isolées. Mais tout gouvernement en a une partie plus ou moins forte ; car aucun ne peut être tellement gangrené, qu'il n'ait d'heureuses institutions; ou il tomberait en ruine, il se ferait une insurrection générale, sur-tout quand le peuple voit l'incapacité absolue, les vexations, la nudité du régime qui l'écrase. C'est ce qui a fait la révolution de la France.

Il faut ramasser chez toutes les nations cette morale universelle, en faire un faisceau, en former un corps, en composer un tout qui puisse réunir tous les états isolés de l'intérêt général, de l'intérêt du monde ; ou s'il n'est pas possible de former une coalition vertueuse contre les maux moraux qui désolent chaque étendue partielle du globe, que les sages qui voient, qui sentent ces maux, leur opposent, au moins dans l'empire, une digue qu'ils ne puissent franchir, qu'ils établissent une constitution durable : elle durera malgré les intérêts individuels qui la combattent, si elle est appuyée sur les bases indestructibles

de la morale. Législateurs, ne regardez qu'elle, ne regardez que les rapports, les intérêts généraux de l'homme ; ou votre constitution est ruineuse, ou notre liberté n'est qu'un fantôme.

Espérons des lumières de la philosophie, que la fuite des maux, que la chute des tyrans qui pèsent sur l'univers, pourra se réaliser.

Pour faire comprendre à l'homme ses devoirs, ou les principes éternels de la morale, il faut lui calculer que ses intérêts sont d'accord avec ses devoirs ; il faut établir, débarrasser de tout ce qui l'environne ; il faut montrer la chaîne invisible pour l'œil inattentif, mais frappante pour le philosophe, mais inévitable, qui est entre le crime et le châtiment. On ne peut nier son existence, sans détruire le grand ressort de l'univers moral. Il ne suffit pas d'effrayer par les supplices barbares et fugitifs de la loi qu'on peut absolument éviter, qui ne présente que l'ignorance mille fois démentie des législateurs ; il est inutile d'épouvanter par le dogme des tourmens éternels en intensité et en durée, qu'on ne peut concevoir, conséquemment qu'on ne peut croire ; mais il faut calculer à l'homme par quel jeu, par quelle magie de la machine universelle, par quel vœu tacite de la totalité des êtres,

tout coupable se donne bien du tourment pour acquérir le malheur ; comme en dérangeant l'équilibre, comme en troublant l'ordre général, il est le premier individu qui soit écrasé de la confusion qu'il a fait naître. Ces principes sont grands, sont vrais, sont éternels ; mais leur développement demande un ouvrage particulier, un traité de morale, un vrai catéchisme fait pour le peuple qu'on assassine au lieu de le corriger. Je sens cette vérité, elle me presse, m'environne, me console. Je la démontrerai ; un tel ouvrage doit être accueilli des Français d'aujourd'hui, qui ne sont plus ces Welchs grossiers des siècles ignorans et barbares, qui ne sont déjà plus ces Français superficiels dont la frivolité tenoit aux vices du gouvernement, qui n'osaient qu'effleurer, et non sonder le terrein qui les portait. Les grands, les princes, les rois, les tyrans, tous ceux qui ont vécu de la déception des peuples, de l'abus cruel des gouvernemens, n'y trouveront pas leur compte. Les grands ne sont pour l'ordinaire que de grands coupables aux yeux de la nature.

Il faut établir des chaires de morale calculée, à la place de ces tréteaux de théologie où la raison incrée qui est ce Dieu dont un imbécille, tout couvert de la crasse des préju-

gés, avait la ridicule audace de vouloir parler; où la lumière éternelle était dégradée, était avilie depuis des siècles.

Il faut calculer la punition temporelle et terrible de certains vices frappans, suivre leur marche tortueuse, et montrer le châtiment indépendant de l'œil de la loi; le montrer, dis-je, dans le crime dont on a espéré le bonheur; il est aisé de faire marcher de front la récompense temporelle que la nature a attachée à l'observation de ses loix, à la vertu.

Gardons-nous, comme les fourbes de tous les siècles, de répéter au peuple : *Dieu vous pardonnera si vous observez tel rite, si vous pratiquez telle cérémonie, si vous faites telle expiation,* etc. Disons-lui au contraire : Non, il ne vous pardonnera point, il ne le peut pas, parce que votre punition temporelle est le résultat éternel et inévitable de votre délit, qu'il y a attachée en créant les hommes, en créant la morale qu'il ne peut changer; ou il faut anéantir l'espèce et créer d'autres rapports.

Voilà la porte d'airain qu'on doit opposer aux crimes; voilà le gond indestructible sur lequel doivent rouler les empires, si l'on veut qu'ils subsistent; voilà le pivot sur lequel l'architecte éternel a posé tous les mondes.

CHAPITRE II.

De la Monarchie.

JE suis républicain, et j'écris contre les Rois. Je suis républicain; je l'étais avant de naître. Tout homme l'est par la nature, est destiné par elle à participer à la chose publique. J'ai ma part dans les droits souverains du peuple; je les défendrai. Peuple, j'écris pour vous; assez d'autres ont écrit pour des tyrans. Je suis libre; je me voue à ma patrie. Patrie! mot sacré que jadis je ne prononçai jamais sans répandre des larmes.

Assis au milieu des débris de ces loix vandales, de ces usages ridicules et barbares, des oppressions de toute espèce, sous lesquelles la France a gémi pendant quatorze siècles, je foule les ruines du pouvoir arbitaire. J'ai vu sur lui la monarchie expirante; je l'ai vu régie par les chaînes, le glaive et les cordons. Placé seul, par la méditation, sur ce tas de décombres, je m'élève, je plane sur ces préjugés honteux. Je veux remonter la pensée éternelle, j'ose me ressaisir du fil de la raison: armé de sa force irrésistible, j'attaque les restes épars du despotisme qui la combat encore.

Je rallie contre lui les nations; je leur rappelle des souvenirs effacés, des souvenirs

les plus grands, les plus chers, les plus sacrés qu'un homme libre puisse leur retracer. Je les ramène à leur dignité antique et suprême, et je leur crie : Peuples, levez-vous ; depuis trop long-temps vous êtes prosternés au pied de ses trônes qui sont votre domaine, qui vous sont dûs ; vous êtes les seuls souverains de la terre ; vous avez le droit de citer à votre tribunal irréfragable, d'appeler devant vous, d'interroger, d'absoudre, de condamner les Rois. Enfin, j'ose penser en homme, parler en citoyen, examiner la monarchie.

Que de lâches Sybarites méconnaissent ces idées que des tyrans héréditaires avaient étouffées, avaient assassinées dans le cœur de l'homme ; que de vils satrapes, que des esclaves soudoyés les traitent de paradoxes incendiaires, elles n'en sont pas moins des vérités aussi anciennes que le monde, des vérités oubliées dans l'Europe depuis plus de deux mille ans.

Périsse l'indigne citoyen qui tremblerait de les faire entendre ; périssent à jamais les tyrans qui tenteraient d'éttouffer la voix de l'homme libre et vertueux qui les annonce.

Mais laissons à l'écart ces grandes vérités ; adoptons pour un moment, examinons le régime sous lequel les peuples étaient écrasés.

Quel est donc ce gouvernement d'un seul ?

quel peut avoir été le contrat tacite, ou exprimé, entre lui et les nations?

Tout contrat qui ne porte point des obligations réciproques est nul. Donc un acte qui contiendrait une cession de ses droits physiques, moraux, individuels, un abandon de sa liberté, serait d'une nullité que les siècles ne pourraient couvrir. Quel serait l'échange, le prix d'un tel sacrifice? Il n'en peut exister. Le temps ne rendrait la réclamation que plus impérieuse et plus sacrée. Un tel acte serait une déception, une fraude barbare contre la crédulité, un attentat de la force contre la faiblesse ou physique ou morale. Si un tel pacte est impossible, ou du moins monstrueux, la tyrannie ne peut opposer l'usage; l'usage n'est qu'un long forfait.

Si le monarque ne rend rien au peuple, le Peuple ne lui doit rien; il doit céder autant qu'on lui cède. Il ne peut exister d'autre convention, pour que le contrat soit valable, soit égale, et la convention est imposible. Comment un Roi, un seul homme, un individu peut-il rendre à vingt-cinq millions d'hommes autant qu'il en reçoit? Si un tel pacte ne peut exister, le pouvoir d'un seul est nul pour le bien; une telle masse d'autorité n'est qu'un monstre affamé, dévorant, tôt ou tard oppressif.

Quel est donc l'indigne Français, le vil esclave qui osa le premier dire que la France,

qu'une seule partie du globe, que la moindre section de la terre ne peut être gouvernée que par l'état monarchique?

Une telle proposition bouleverse tellement mes idées, que je croirais l'homme, sorti libre des mains de la nature, presque né pour la servitude, si je ne savais que cette opinion est le crime des tyrans, des esclaves à leurs gages, qui l'ont produite, la perpétuent et la défendent.

Quel était le gouvernement des anciens Gaulois? Entre plusieurs oppresseurs, leurs *Druides*, ou tyrans sacrés, les écrasaient, à la vérité, sous un sceptre de fer; mais leur domination ne ressemblait en rien à la monarchie. L'idée, le mélange inconcevable des droits d'un Dieu sur la terre, la *théocratie* en un mot, ne ressemble en rien à l'ordre sous lequel nous avons été asservis.

Il faut l'avouer, le gouvernement d'un seul a dû, par-tout, son origine à la faiblesse, à la terreur qu'imprimaient des brigands à des malheureux, à des esclaves abattus, prosternés devant eux, à une admiration stupide pour des voleurs à main armée, pour des assassins placés, par leurs forfaits, entre le trône et l'échaffaud.

Répondez, fauteurs de l'esclavage, dites-moi donc : la force qui réprime ne doit-elle pas toujours être à côté du pouvoir qui abuse et non identifiée? Ou l'état n'offre que

tyrannie, que malheurs; ou les réclamations, les larmes du faible coulent au milieu des jouissances, des plaisirs et des crimes du monarque et des courtisans. Hé ! comment cette force pourrait-elle surveiller, arrêter les actions d'un Roi, d'un despote, d'un tyran, quand lui seul en est revêtu? Comment mettre un frein à ce pouvoir exécutif qui tend toujours à s'accroître, à usurper, à écraser ? C'est dans l'ordre éternel des choses, c'est sa marche constante. L'abus, les excès sont à côté de la puissance suprême exécutive. Il faut donc poser un terme qu'elle ne puisse franchir; il faut donc des pouvoirs qui se balancent; il ne faut pas qu'un seul pouvoir indéterminé en étendue et en durée ne soit que dans la main d'un individu, ou tôt ou tard tout est perdu, droits de l'homme, constitution et liberté.

Un bon Roi n'est-il pas cent fois par jour sujet à l'erreur? Un bon Roi ! qu'ai-je dit? en peut-il être? Leur éducation pervertit, contamine les dispositions heureuses qu'ils reçoivent de la nature que l'on s'efforce de leur faire méconnaître, oublier, mépriser. Ils sont vains, fastueux, insolens, hautains par devoir, par le vice de leur institution. Je défie les partisans, les fanatiques de la royauté, sur-tout héréditaire, de parer leur idole

de

de façon qu'on ne voit pas l'échafaudage sur lequel elle est montée.

Comment un Roi, toujours réduit, par des maîtres d'erreurs, qui l'environnent, l'aviliſſent à méconnaître les premières notions de morale; comment, pauvres humains, pourrait-il porter, ou ſeulement faire exécuter des loix capables de régir un vaſte empire; dans l'incapacité abſolue d'en donner qui puiſſent aſſurer un ordre équitable, je ne dis pas dans une province, dans une ville, dans un hameau, mais dans ſon palais?

Ceux qui affirment, avec une audace si ſervile, que la monarchie eſt le ſeul état qui convienne à la France, vous parlent gravement *des reſſorts, des frottemens d'une machine ſi compliquée*, &c. Incapables d'avoir une idée à eux, ils diſent, ſur parole, que *ſon étendue eſt trop conſidérable pour un autre gouvernement.* Hé! logiciens de collège, publiciſtes des tyrans, c'eſt juſtement ſon étendue qui exige une diviſion du pouvoir exécutif, dont toutes les forces, dont toutes les branches ſe réuniront à un centre commun, qui doit être le légiſlatif impermanent. Qu'était donc l'empire romain, lui dont toutes les Gaules n'étaient que des provinces? Rome était le centre. Les loix du ſénat, toutes imparfaites qu'elles étaient, gouvernaient l'Italie, la Sicile, l'Archipel, l'Egypte, les côtes d'Afrique, l'Eſpagne, le

Portugal, la Germanie, la Turquie d'Europe, l'Asie-Mineure. Sa domination s'étendait depuis le Caucase jusqu'au détroit de Gibraltar : eh ! pourquoi le corps législatif de France ne peut-il gouverner, des bords de la Seine, la Gaule occidentale ?

On répond : il n'a pas duré dans l'état de république. Ce n'était pas la division des pouvoirs, qui l'a fait corruer ; c'était quand on a voulu les réunir ; quand, à force de cabales, les différentes puissances exécutrices se furent rendues indépendantes de la loi, de la puissance dont elle émane, puissance conservatrice de l'état. C'est aux citoyens à la défendre de tout leur pouvoir. Si la loi est gardée, le despotisme est anéanti pour jamais. On doit donc défendre, protéger, encourager tout écrivain courageux qui veille sur ses infracteurs, qui les dénonce au public, qui les voue à sa vengeance.

Je ne parle pas de l'extravagance de cette comparaison des forces physiques, & nécessairement périssables, avec la morale, éternelle comme Dieu, indestructible comme les germes, comme les élémens, & qui doit gouverner la France, si l'on veut que ses destinées aillent au-delà des combinaisons possibles. On se tourmentera en vain pour lui donner des loix, si elle ne les dicte toutes. Eh ! combien n'en a-t-on pas porté, que l'esprit individuel,

que des ménagemens isolés attaquent dès leur naissance, qu'il faudra corriger ; ou la France suivra les empires, dans leur chûte, dans leur ruine inévitable ?

Tout état qui subsistera par d'autres moyens que par la morale, sera dans une situation violente, dont les parties tenteront de se dissoudre à chaque instant, qui ne pourra subsister que par les tyrannies, les injustices, l'oppression, les cruautés, que par les lacets, les poisons & le fer. Sa durée sera circonscrite par l'abrutissement, l'ignorance des nations. Que le tyran prenne garde que le Peuple ne se réveille ; son reveil est la mort. Par-tout où les lumières, la philosophie, les droits de l'homme pénétreront ; par-tout où le Peuple saura qu'il fait toute la force d'un empire, & sera opprimé, il se fera une révolution ; il accablera ses tyrans des débris de ses fers. Par-tout où le soldat saura qu'il est citoyen, qu'il se doit à sa patrie, & non à l'oppresseur, au despote qui l'enchaîne ; qu'il ne doit point une obéissance aveugle à son chef, à son commandant ; qu'il doit faire usage de ses facultés morales, avant d'employer ses forces physiques ; par-tout, dis-je, où le soldat saura qu'il n'est plus un automate, que pour cinq sous par jour on faisait mouvoir à son gré, le chef, le tyran doit trembler.

La révolution de la France ébranlera l'Europe

entière, ſe fera ſentir juſqu'au pôle. Il n'eſt plus poſſible de faire rétrogader les Peuples. Le grand mobile de cette révolution étonnante ont été les lumières, la philoſophie. Son flambeau, qu'on ne peut plus éteindre, embraſera les palais, les tours, des donjons, les repaires des tyrans. Elle entraîne les nations après elle, par-deſſus des abîmes creuſés par trente ſiècles d'ignorance.

Que les brûlans ſatyriques, que les néceſſaires dénonciateurs des opérations du pouvoir exécutif, que les citoyens courageux, que les hommes timides, que les indignes partiſans du déſordre & des abus, ne croient pas que le peuple ſouffre qu'on lui remette un joug qu'il a briſé. L'alarme eſt ſonnée, le tocſin de la liberté retentit de Paris aux extrémités de la France. C'eſt là que mille plumes, que mille bouches ſe font entendre; c'eſt là qu'on voit, à la moindre infraction, les réclamations d'un Peuple immenſe; c'eſt là qu'eſt le centre de toutes les penſées; c'eſt là, ſur-tout, que l'uſage de cet art admirable, que l'imprimerie, que la liberté de la preſſe fait pâlir les tyrans; c'eſt là que l'enthouſiaſme eſt porté à ſon comble, que toute erreur eſt combattue, que tout ſophiſme eſt développé, tout ſyſtême approfondi, toute théorie comparée à la pratique, toute pratique vicieuſe éclairée par une théorie lumineuſe, tous les crimes d'une politique inſidieuſe dévoilée, que toute idée

eſt peſée, analyſée; c'eſt là, en un mot, qu'eſt le foyer de toutes les connaiſſances.

Les déprédations des finances, les excès n'ont agi, dans cette révolution, que comme cauſes ſecondes. Si les eſprits n'avaient été électriſés depuis ſoixante ans, par les lumières en tout genre, les Peuples, déjà écraſés, auraient payé encore. On aurait bu le ſang de l'agriculteur, ſans réclamation. Ce n'eſt pas lui qui a ſongé à ſe venger; ce ſont les villes, c'eſt Paris ſur-tout. C'eſt dans ſon ſein que fermentait cette exploſion terrible, qui a frappé les têtes des miniſtres coupables d'un pouvoir exécutif qui avait renverſé toutes ſes bornes, qui faiſait agir Louis XVI en tyran abſurde & verſatile, de ce pouvoir qui eſt l'ennemi né de la patrie, s'il n'eſt diviſé & ſurveillé, de cet aſſemblage monſtrueux de deux puiſſances qui ſont faites pour être éternellement ſéparées, dont l'une eſt néceſſairement plus que l'autre, qui lui commande impérieuſement l'obéiſſance, la puiſſance légiſlative, & de la continuelle réunion, en un mot, de la force des loix & de l'exécution.

Il ne faut pas que l'autorité du pouvoir légiſlatif ſoit purement paſſive : je m'explique; il faut qu'il ſoit tout-puiſſant par la force de la loi; il faut qu'il puiſſe faire agir une puiſſance active, quand une déſobéit. Que ſerait un corps qui porterait des loix qu'il ne pourrait faire exécuter, quand le

pouvoir unique exécutif s'y oppoſerait ? Les ordres au nom de la loi doivent être ſi impérieux, qu'un tyran doit être menacé d'un abandon de toutes ſes forces, d'une inſurrection de toutes celles de l'empire, à la moindre infraction ; & ſa tête doit en répondre. Mais comment le faire, quand le pouvoir exécutif ſera dans la main d'un ſeul ? On a beau répéter ce ſophiſme, cette phraſe que je n'ai jamais pu comprendre, *on peut être tout-puiſſant pour faire le bien, et impuiſſant pour faire le mal;* cela ne peut être d'une puiſſance unique exécutive. Au contraire, quiconque peut le bien, ne le peut que par des forces actives. S'il interrompt leur mouvement, le mal naîtra de l'inertie. Le mal eſt un être négatif, une abſtraction de l'ordre.

Or, ſi un deſpote trouve que l'activité d'une certaine force contrarie ſes projets, il l'arrêtera, ſi un autre pouvoir actif ne l'oblige au mouvement, ſi une autre puiſſance coercitive ne l'y contraint.

D'ailleurs, pourquoi recourir à l'inſurrection, moyen toujours dangereux & tardif, peut-être deux fois impoſſible en morale, de la manière dont il s'eſt opéré, entraînant avec lui des maux incalculables, quand, ſans danger, on peut organiſer, diviſer les parties du pouvoir, de façon qu'elles ſe balancent & rendent l'abus impoſſible ?

Plus les pouvoirs exécutifs ſeront diviſés, &

l'assemblée qui rédige les loix proposées, ou adoptées par la nation, unique, permanente, & amovible dans ses membres; plus le gouvernement se rapprochera de la démocratite, & plus il sera parfait.

J'entends de vils janissaires, tous les agens honnis du pouvoir unique, immoral & tyrannique, se récrier; je les entends affirmer que l'état démocratique est le pire de tous. Ce sont de vieux esclaves qui parlent de ce dont ils sont indignes d'avoir une idée. Ils confondent volontairement la confusion, l'anarchie, avec la puissance du Peuple duement représenté, avec l'exercice de ses droits. Nous examinerons, au chapitre de la République, la valeur de leurs raisons.

Quand Athènes, Rome passèrent de la liberté à l'esclavage, la lie du Peuple, des écrivains sans pudeur la colomnièrent, & tinrent le même langage. On perdit jusqu'au souvenir de l'esprit public. Qu'eût dit Caton, Brutus, en voyant avec quelle bassesse on encensa cet Octave tout fumant, tout souillé du sang des proscriptions? O honte éternelle des lettres! ce vil esprit d'adulation s'empara des plus beaux génies. Hélas! Horace, Virgile même ne put s'en défendre.

Ces mêmes hommes qui soutiennent que la France est perdue, que l'état d'aviliſſement dans lequel elle était tombée, que la monarchie est le

ſeul état qui lui convienne, vous diſent impudemment que nous ne ſommes pas *mûrs pour la liberté*. Indignes rétheurs, ſavez-vous ce que vous avancez ? Eſt-il un temps pour être libres, pour recouvrer des droits impreſcriptibles, un bien qu'on n'a pu arracher, ſans une infraction des loix les plus ſaintes de la nature, que par un abus féroce des forces qu'on a reçues d'elle? Eſclave, apprends que la liberté eſt le domaine de tout être qui reſpire.

Comment a-t-il pu entrer dans des ames raiſonnables, qu'un pouvoir, immenſe dans ſes détails, a plus d'activité, confié à un homme auſſi faible que les autres, ſous tous les rapports, que naturellement diviſé ? Comment un mortel faible & borné a-t-il pu s'imaginer qu'environné de la puiſſance abſolue, il pourra plutôt la faire agir, que ſi elle était confiée à pluſieurs individus, qui n'agiront que par des loix fixes, invariables, d'après des loix dans leſquelles chacun verra ſon intérêt & ſon bonheur? Rentrant auſſi-tôt, par le fait, dans l'ordre naturel de ſa faibleſſe, quand il eſt iſolé, contraint d'avouer ſon inſuffiſance, il ſe démet, ſur des agens avides, ſur d'indignes courtiſans, du fardeau qui l'accablait.

C'eſt alors que l'intrigue, que la baſſeſſe emploie tous les moyens que ſon vil métier peut lui ſuggérer. Elle capte, elle aſſiège, elle s'empare de

l'ame du faible mortel, & le plus ſouvent du tyran couronné.

C'eſt alors que le Peuple, que le gouvernement eſt en proie aux bévues, aux contradictions, aux vols publics; & le ſage qui voit ces brigandages, eſt réduit au ſilence ; ou s'il oſe élever une voix courageuſe, les cachots, les donjons formidables dérobent au Peuple les réclamations qu'il avait méditées : & de combien de morts tragiques ces antres muets & ſourds n'ont-ils pas été les témoins ?

CHAPITRE III.

De l'Imprimerie, comme première cauſe de la révolution.

CETTE révolution, qui n'a point eu de modèle, ſervira d'exemple à beeucoup d'autres. Elle a été ſur-tout préparée par la découverte de l'imprimerie.

En effet, depuis cette époque à jamais mémorable & chère à tout être qui penſe, je vois une fermentation générale dans toute l'Europe. Tout s'anime; les hommes commencent à ſentir qu'ils ſont nés pour autre choſe que pour ſervir. Ce n'eſt encore qu'un ſentiment, mais profond.

Ils veulent faire uſage de la plus belle faculté de l'homme, ſe ſervir de la raiſon; leurs efforts ſont ſouvent trompés : ils ſe ſentent garottés, & ne voient pas leurs chaînes. Mais leurs forces les ſecouent. Leur bruit retentit aux oreilles de quelques oppreſſeurs ſubalternes, de quelques tyrans, dont l'engourdiſſement ſtupide, l'ignorance croit qu'il ne s'agit que d'appeſantir les fers, pour les rendre immobiles.

Un de nos Rois, connu par ſa perfidie, ſa cruauté, ſa ſuperſtition, fils dénaturé, tyran ſoupçonneux, un Roi dont le nom rappelle tout ce que les hiſtoriens nous ont tranſmis des Domitien, des

Néron, des Caligula; Louis XI, pour tout dire en un mot, accueillit cet art admirable; mais dégradé par la ſuperſtition la plus honteuſe, il était loin d'en ſoupçonner l'influence.

Par une abſurde et barbare ignorance, le Parlement de Paris fut ſur le point de condamner à être brûlés, comme ſorciers, les Allemands qui l'apportèrent en France, environ au milieu du quinzième ſiècle.

Il ſe fit alors de grands changemens; navigation, commerce, politique, ſciences, belles-lettres, tout éprouva des révolutions: alors naquirent ces hommes de génie, doués d'une activité qui fait tout entreprendre; laſſés de ne marcher que dans des chemins obſcurement frayés, ils s'ouvrent des routes nouvelles.

Chriſtophe Colomb, après avoir ſon ſoupçonné, découvre l'Amérique, *Vaſco de Gama* va aux Indes orientales, par le cap des Tempêtes, appelé depuis le cap de Bonne-eſpérance. Conquête du Mexique par Cortès; Pizare ſoumet le Pérou; Magellan s'avance juſqu'aux terres auſtrales; Drak fait le tour du monde; Copernic publie et renouvelle le ſyſtême des Caldéens & de Pithagore, rend le mouvement à la terre; enfin, aſtronomie, phyſique, politique, toutes les ſciences ſont plus ou moins ébranlées, reculées par l'imprimerie.

Ce ſont ſur-tout les chaînes honteuses que la

cour de Rome imposait à toutes les nations, qui révoltent et sont brisées par la moitié de l'Europe. On les secoue, à la vérité, pour se remettre sous un joug moins rigoureux, mais aussi ridicule.

Les Protestans profitent de l'Imprimerie, pour analyser les opinions de leurs adversaires, & les battre en ruine. Ils détruisent des abus, & mettent des fantômes à leur place. La morale est négligée pour le dogme, est inconnue. Mais on a fait un grand pas; c'est d'oser faire usage de sa raison, pour attaquer des opinions respectées, adorées des nations. A qui dut-on ce premier usage d'un droit imprescriptible? A la facilité de se communiquer ses idées, à l'art de l'Imprimerie.

Elle produisit les guerres de religion, en Angleterre, y planta l'arbre de la liberté, au milieu des torrens de sang. Depuis ce tems, ce fut, dans cette île, une succession de philosophes hardis, qui achevèrent d'ébranler l'édifice de la superstition, & firent valoir les droits du Peuple.

Vers la fin du siècle dernier, l'Imprimerie fit circuler, en France, quelques livres traduits de l'anglais. Leurs idées étonnèrent, furent combattues & adoptées.

Le siècle, si improprement appelé de Louis XIV, n'eut pas un philosophe, si l'on excepte Molière, & j'ai presque dit la Fontaine.

La fin du règne crapuleux & agité de Louis

XV en produisit une foule, qui ébranlèrent, minèrent les colosses du fanatisme & du pouvoir arbitraire.

Leur chûte est commune ; car on sait que la superstition & la tyrannie se sont toujours donné la main pour écraser les Peuples.

Il est prouvé que notre révolution tient essentiellement à l'esprit d'analyse, d'examen, que l'art de l'imprimerie a introduit.

Ainsi, l'époque où la France fit un pas imperceptible vers la liberté, peut, & doit être fixée au tems où l'Imprimerie y fut reçue & protégée par ce Louis XI, contre la Sorbonne & le Parlement de Paris. Il faut être juste, même envers les tyrans.

Mais par quelle fatalité les Allemands, qui inventèrent, apportèrent à Paris cet art à qui les sciences, les autres arts doivent une reconnaissance éternelle, sont-ils encore si loin de nous ? Est-ce que le sol de l'Angleterre, de la France, est plus propre à la philosophie, à la liberté, que le reste de l'Europe ? Hélas ! la terre est leur domaine ; l'Inde, la Grèce, Rome furent autrefois leur séjour, & sont maintenant abruties sous le plus honteux esclavage.

Effets incalculables du caractère, du génie, de l'énergie des nations, des forces, des moyens qu'ont employés les tyrans, pour les asservir.

Ce ſerait un beau problême à réſoudre, pourquoi l'Imprimerie ayant fait naître la philoſophie en France, & la philoſophie ayant briſé ſes doubles chaînes, pourquoi, dis-je, l'Allemagne, où l'on fit les premiers eſſais typographiques, eſt encore dans les fers.

Sans remonter à des cauſes qu'on ne peut qu'entrevoir, puiſque la cauſe indeſtructible des loix, de la liberté eſt trouvée, puiſqu'il eſt prouvé que, ſans la morale, elles ne peuvent exiſter; qu'on y poſe donc notre conſtitution. Mais je crains bien que ce ſoit un beau rêve; ſi l'on ne fait ce que j'indiquerai aux chapitres de l'hérédité, de l'élection & de l'amovibilité des Rois, il faut y renoncer.

CHAPITRE IV.

De la Dictature

POUR étayer la monarchie, on cite avec amphaſe l'exemple de la République romaine, qui, dans les grands dangers, créait un Dictateur. Citation qui ne prouve rien pour une Dictature perpétuelle : & qu'on ſe reſſouvienne que cette Dictature tant vantée a détruit la liberté romaine & l'empire.

Mais j'attaque même la Dictature limitée des Romains ; & loin d'en être l'admirateur, je n'y vois que l'aveu de l'inſuffiſance des loix, de la faibleſſe des baſes de ſon gouvernement ; je ne vois que la morale, la raiſon éternelle enſevelie ſous le monſtrueux & ruineux édifice de ces édits, de ces ordonnances, de ces plesbicites que le délire guerrier de ce peuple féroce, aſſaſſin, avait élevé.

Je vois qu'on n'avoit recours à ce moyen, que parce qu'on manquoit d'une bonne conſtitution, que parce que cette république d'oppreſſeurs, ce ſénat de tyrans n'avait que des loix que le tems, la néceſſité, le malheur avaient dictées ; mais des loix priſes dans les rapports éternels d'homme à homme, ils n'en avaient pas. Cicéron, Atticus,

Epictète étaient dignes de leur en donner; mais il aurait fallu qu'il leur eût été permis de détruire les fantômes qu'on avait élevés, & qui gouvernaient l'empire : mais malheureuſement pour ſa durée il n'était pas en leur puiſſance d'apporter une main réformatrice ſur ce tas d'uſages de loix qu'un état violent, que la force autoriſait.

Par-tout où je vois un énorme recueil d'édits, d'arrêts, d'ordonnances, je dis que l'état eſt mal gouverné. Le ramas indigeſte de loix raſſemblées par Juſtinien, prouve aſſez que l'empire romain s'eſt conduit, comme le reſte du monde, ſuivant que des circonſtances lui commandaient.

Par-tout où l'on ne calculera pas au Peuple, qu'il ne verra pas que ſon ſalut, que ſon intérêt eſt dans l'exécution de la loi à laquelle on veut le ſoumettre ; par-tout on doit s'attendre qu'elle n'aura qu'une exécution tyrannique, odieuſe; par-tout on doit s'attendre qu'à la fin elle ſera mépriſée, enfreinte, foulée aux pieds. Elle ébranlera, par ſa chûte, l'édifice ruineux, auquel elle ſervait d'appui. Une mauvaiſe loi, un abus abattu, un autre tombe; c'eſt le premier pas qui coûte à franchir : il importe, je le répète, que le code de loix qu'on nous prépare, que ſes baſes ſur-tout ſoient claires, ſoient parfaites, ſi l'on veut qu'il triomphe des ſiècles & des calamités.

Une loi contraire à la morale eſt une porte ouverte

verte aux abus, à l'oppression, où veille la tyrannie, où s'attache ce pouvoir exécutif, qui voudrait tout envahir. Représentans de la Nation, fermez cette porte fatale.

Rome & l'empire subsisteraient peut-être encore, s'ils n'avaient eu dans leur sein ces tyrans des loix, à qui une mauvaise constitution avait donné naissance. Si on avait mis un frein terrible aux différens pouvoirs exécutifs, qui eût reprimé, arrêté les passions contraires, qui l'ont déchiré, les barbares ne seraient pas entrés dans Rome, au milieu des dissentions publiques; ils auraient été refoulés dans leurs marais, dans les glaces, dans les antres du nord, ou auraient été exterminés.

A quoi servait donc cette Dictature tant citée, tant vantée ? A rendre l'exécution unique, & par-là plus active. Eh bien, au lieu d'avoir recours à ce moyen ruineux, dangereux, organisez si bien le corps politique, pour que, dans nulle occasion, on ne puisse empêcher ses efforts, sans se nuire, que chacun voie que son plus grand intérêt est l'exécution de la loi. Vous verrez s'il est besoin que la force coercitive soit un seul instant dans la main d'un seul, pour commander l'obéissance, pour sa parfaite célérité. Cette opinion n'est qu'un monstre dans l'ordre moral, un fantôme

politique né de la tyrannie, de l'eſclavage, & de l'impuiſſance de faire des loix.

La révolution de la France, & toutes celles qui s'opèrent par les forces du Peuple, ont bien démontré à qui veut voir, qu'il n'eſt pas beſoin que la force exécutrice ne ſoit confiée qu'à un ſeul, quand le ſalut de tous commande. Il faut des loix immuables, qui ne puiſſent agir que par ce mobile. La cauſe de la deſtruction des empires eſt dans ſon abſence, vient de ces loix individuelles, & néceſſairement contradictoires, que le défaut de calcul, de génie, a enfantées. Elles amènent, par leur choc, la guerre inteſtine, bientôt la guerre civile, la confuſion & la ruine inévitable des forces ſans ceſſe agiſſantes contre l'ame de la patrie.

On s'étonne d'avoir vu tomber les empires; je ſerais bien plus ſurpris s'ils exiſtaient encore. Des hommes de génie ont recherché la cauſe de leur décadence, de leur chûte; ils ont vu les conſéquences des principes de leur ruine; ils ont tous pris les effets pour la cauſe.

On aſſure, avec audace, que c'eſt telle ou telle cauſe qui a détruit Carthage, Athènes & Rome. Eh! meſſieurs, qui vous a ſi bien inſtruits? Les empires tombent l'un ſur l'autre, peut-être parce que tout doit tomber: mais s'il eſt permis à nous,

placés ſi loin des événemens, environnés, accablés de préjugés que le gouvernement, que les tyrans politiques & religieux, que les ſiècles ont fait naître ; s'il nous eſt permis, dis-je, d'avancer une opinion, à nous qui ne pouvons ſouvent pas démêler le fil d'une intrigue, d'un fait qui s'eſt paſſé ſous nos yeux, j'oſe aſſurer que le défaut de morale en a été la cauſe principale.

CHAPITRE V.

De la Chine.

JE jette un coup-d'œil preſque ſurpris ſur la Chine. Son gouvernement exiſte depuis quarante ſiècles, parmi les plus affreuſes calamités. Les Tartares l'ont conquis, & l'ont adopté. Les Empereurs ont été pluſieurs fois maſſacrés, ſur le code de ces loix ſi ſages, & les Barbares l'ont reſpecté. Tel eſt l'empire ſuprême de la morale; c'eſt par elle que les vaincus ont ſoumis des brigands victorieux.

Qn'ou poſe donc les fondemens de notre gouvernement ſur ces principes éternels. Légiſlateurs, corrigez, épurez votre ouvrage, il eſt encore imparfait, parce que vous n'êtes que des hommes. Ayez toujours devant les yeux que la morale ſoutient l'empire le plus ancien du monde, & que ſon défaut les a tous frappés, renverſés. Faites mieux que *Confucius*; dégagez votre ouvrage de tout ce qui eſt puéril, individuel; faites qu'il ſoit le plus beau monument élevé au *Ghangti*, au *Tien* (1); faites que le code auguſte des loix qui gouverneront l'empire offre à tous les citoyens leur intérêt, le bien de tous : que le malheureux y voie

(1) En Chinois, *Ciel, Dieu.*

ſur-tout qu'on a penſé à lui. Si la morale eſt le guide qui vous conduit, ſi chaque loi en émane, en porte l'empreinte ſacrée, offre, en un mot, le bien public, & non celui de quelques êtres iſolés; j'appuie, je reviens ſur ce principe, parce qu'en dépend le ſalut de l'empire : ſi vous ne voyez que lui, ſoyez aſſurés que vos décrets, par leur propre force, preſcriront impérieuſement l'obéiſſance. On calomnie la raiſon incréée, quand on dit qu'il eſt des hommes condamnés à n'entendre pas ſon langage; c'eſt-à-dire, que le plus beau préſent de la nature leur a été donné par elle, pour n'en point faire uſage. C'eſt vouloir que l'œil de l'homme ne ſoit point fait pour recevoir les rayons du ſoleil.

Je ne ſuis point cependant aveugle partiſan de tout le gouvernement chinois; je repouſſe, de toute la force de mon ame, cette ſervile obéiſſance aux ordres d'un maître : mais ſi, malgré ce vice monſtrueux, l'empire eſt debout ſur les ruines des ſiècles, c'eſt à la morale qu'il en eſt redevable.

Mais quand j'examine les principes ſur leſquels a repoſé juſqu'à préſent notre monarchie, je ſuis étonné qu'elle n'ait pas été plutôt anéantie.

Sophiſtes arrogans, charlatans décriés, impoſteurs de tous les ſiècles, & que la révolution montre à découvert, eſt-ce à vous de vous plaindre de ce qu'elle eſt ébranlée? eſt-ce à vous d'oſer avancer que l'homme, quand vous l'avez abruti, n'eſt

pas fait, par-tout, & en tout tems, pour entendre la voix de la nature, la voix éternelle d'un Dieu, la voix de la raiſon revêtue de toutes ſes forces, ou de la morale, qui n'eſt que la raiſon miſe en pratique ? Que ſerait la divinité, que vous outragez ; que ſerait-elle ſans la raiſon ? Rien.

Que vos décrets parlent toujours ſon langage, parlent toujours à l'eſprit de ce Peuple qu'on calomnie, vous qu'il révère, vous à qui la Nation a dit : allez, réparez de longues injuſtices ; préparez notre bonheur & celui de nos enfans : ſur vous repoſent nos eſpérances. La Cour a dévoré, dans un faſte inſultant, les dépouilles des malheureux, les lambeaux du pauvre. Des courtiſannes, des valets, des traitans & des prêtres ont bu le ſang de l'agriculteur : allez, notre reconnaiſſance, & celle des ſiècles futurs, vous attend.

Eh bien, défenſeurs de ſes droits trahis, vos efforts contre ſes tyrans vous en répondent. Le Peuple Français, l'habitant des campagnes ſait aujourd'hui qu'au milieu des orages vous l'avez vengé ; il ſait que, dans une ſeule nuit, nuit à jamais mémorable, nuit plus conſolante que le plus beau jour, vous l'avez déchargé d'un joug que douze cents ans d'ignorance, d'oppreſſion, de barbarie, avaient appeſanti.

Mais vous, marchands d'opprobres, athlètes diffamés, qui deſcendez dans l'arène, cuiraſſés

d'audace, couverts de huées & d'infamies, vos noms lui ſont dénoncés; rememorez vos crimes, & frémiſſez.

On ſe reſſouviendra du *veto* abſolu propoſé, du *marc d'argent* décrété, de la loi martiale, de ſon drapeau enſanglanté. On n'oubliera ces décrets qui n'annoncent que l'eſclavage, l'ignorance de conduire les hommes par les loix éternelles de la morale; on n'oubliera ces fantômes de loix, que lorſque des décrets plus ſages, des tems plus heureux les auront anéantis. Ce n'eſt pas ſur de pareilles déciſions que repoſent le bonheur & la ſtabilité d'un empire; la confuſion, l'ariſtocraciſme, fruits viciés d'une mauvaiſe conſtitution, ne tarderaient pas à éclore. Des décrets, dont on ne ſaurait concevoir la juſteſſe, ne peuvent avoir qu'une exécution précaire, incertaine, pénible, ou plutôt, n'en doivent, n'en peuvent point recevoir.

L'exécution durable eſt le fruit de la perſuaſion: eh! comment être perſuadé de ce qui contrarie les notions les plus ſimples de la morale? Je vous le répète, ſans morale, point de conſtitution, point d'empire, point de patrie.

Le corps légiſlatif eſt tout, puiſqu'il repréſente la Nation. Il eſt défendu par ſes forces phyſiques, placé, par l'opinion irréſiſtible, entre la nullité du pouvoir exécutif & les abus qui ſont ſon ou-

vrage. Il doit frapper sur cette partie de ce pouvoir oppressif. Eh ! comment la puissance législative, dont l'activité est nulle par elle-même, pourrait-elle le faire, si elle rencontrait toujours, dans sa route, cette force exécutive, qui ne doit agir que quand la Nation l'ordonne, & qui agissait sans elle, & contre elle.

Les suppôts des tyrans répètent que la France est perdue, parce que ce pouvoir, si fier de ses oppressions, est sans vigueur. Vils Séjans, lâches sycophantes, je ris de pitié. Il faudrait, pour vous plaire, respecter, épargner ce mépriſable cortège qui environnait, obsédait le trône de la Nation. Il faudrait que les lettres de cachet, les donjons, les lacets pussent encore étouffer la voix du citoyen qui sert sa patrie. Apprenez que vos regrets, vos fureurs sont vaines; apprenez que la puissance qui fait les loix, ne peut agir que quand rien ne s'oppose à ses travaux; apprenez que ce pouvoir exécutif, dont elle frappe les abus, s'il était le maître, anéantirait ses institutions les plus heureuses; apprenez que c'est un point sacré de droit public, qu'elle doit être libre & souveraine; apprenez, enfin, que des courtisans, des traitans, des fourbes, des prélats, des ministres avaient attaché au pied du trône le premier anneau de la chaîne qui écrasait les Français, & qu'il faut qu'elle soit brisée.

Nous offrons au monde le ſpectacle le plus impoſant, le plus intéreſſant, que les révolutions morales aient jamais préparé. Malgré les poignards des Sultans, des Viſirs, les talens, les connoiſſances ſont nés dans les fers, ſont parvenus à nous faire paſſer de l'eſclavage à la liberté : les arts l'ont précédée, en dépit des tyrans de tout genre. On a vu des Peuples paſſer de la liberté à la ſervitude, & entraîner, avec eux, les talens, le génie, la philoſophie & tous les arts conſolateurs; mais on ne les avait pas encore vu naître dans les fers, & rendre un Peuple libre : problême étonnant à réſoudre en politique, & dont l'Imprimerie offre la ſolution.

CHAPITRE VI.

Du Peuple, et, par occasion, de l'inviolabilité.

O vous, intrépides vengeurs de la liberté, inexorables dénonciateurs des abus, vous qui êtes compris dans ce décret qui ne présente rien à l'imagination du sage, qu'une audace nulle, une prérogative insoutenable, que la faiblesse, que l'épouvante réelles des ennemis de la patrie; ah! vous n'aviez pas besoin qu'un décret rendît vos personnes inviolables. Eh! comment un décret pourrait-il vous mettre à l'abri du ressentiment d'un Peuple que vous auriez outragé, dont vous auriez foulé aux pieds les droits? Non, non, législateurs, apprenez, il n'y a que le civisme & la vertu qui commandent l'amour & le respect, qui rendent inviolable à jamais; sans elle, c'est un décret dérisoire. Sans vertu, le monarque le plus absolu, le tyran environné de haches, de licteurs, de bourreaux; le soudan, caché dans le fond de son *harem*, commandant des assassinats; le lama; le pape, couvert de reliques, n'est pas plus inviolable que le dernier des humains, ou les hommes ne naissent point & ne demeurent point égaux en droits.

Il ſerait bien étrange, il ſerait bien contradictoire que celui qui fait les loix, que celui qui les fait exécuter, n'y fût pas ſoumis; il ſerait bien affligeant pour l'humanité, que, lorſqu'elles ont parlé, quelqu'un fût épargné : leur glaive frappe également le repréſentant de la nation, le monarque & le Peuple; un crime égal doit les traîner à l'échafaud.

S'il eſt des cas qui réclament leur indulgence, tout l'avantage eſt du côté du Peuple. Au milieu des privations de toute eſpèce, manquant ſouvent du plus étroit néceſſaire, on doit lui tenir grand compte de ſes vertus, & pleurer ſur ſes erreurs. Mais vous, modernes *Luculius*, princes, Rois, grands de la terre, mais vous, ſi vous commettez un crime égal, vous êtes cent fois plus coupables. Hélas! ce Peuple à qui il faut ſi peu pour le bonheur, on le pouſſe au crime, on l'égare, on le calomnie, on l'aſſaſſine.

O peuple des claſſes juſqu'à ce jour réputées abjectes, ô mes concitoyens, ô mes frères, calmez-vous & conſolez-vous, vos excès, vos fureurs ont été juſtes; malgré ce tribunal vendu au pouvoir exécutif; malgré ce tribunal ſubalterne placé un moment au plus haut degré d'honneur, par l'Aſſemblée Nationale, dont il combat les principes; malgré ce tribunal qui devait venger la Nation, & qui l'opprime, qui devait punir ſes ennemis, qui les lave,

& pourſuit les citoyens, immole des malheureux ſans appui; abſout de grands coupables. S'il était le maître, ô Peuple qui avez opéré la révolution, il vous pourſuivrait ſous vos toits dépouillés; mais il touche à ſa ruine, il recueillera, de ſes jugemens, de l'or & de l'infamie.

Peuple doux, devenu furieux par un devoir ſacré, j'ai vu, ſans danger pour vous, j'ai vu tomber ſous vos haches, ſous vos bras encore cicatriſés par les fers, j'ai vu tomber les têtes des tyrans ſubalternes, les têtes des *Delaunay*, des *Foulon*, des *Bertier*, têtes à jamais coupables; j'ai vu, au bout de vos piques, des lambeaux affreux, des débris noirs & ſanglans; & j'ai pleuré de vous voir porté à tant de férocité, de vous voir forcé à cette juſtice effrayante! C'est vous, tyrans, qui l'avez réduit à cette néceſſité barbare.

O vous, Peuple de Paris, dont l'indigence momentanée eſt ſi touchante, puiſque vous ſouffrez pour la liberté; c'eſt vous qui nous avez vengés; c'eſt vous qui avez ſenti, du fond du cœur, les outrages dont on nous abreuvait; c'eſt vous qui, ſans armes, ſans conſulter vos forces, bravant l'appareil infernal dont les aſſaſſins ſoudoyés nous aſſiégeaient, avez coupé, en tronçons, ce monſtre tortueux qui, des marches du trône, qu'il occupait & déshonorait, repouſſait les juſtes plaintes de la raiſon outragée, vomiſſait les lettres de

cachet, d'exil, qui, d'un coup-d'œil, faiſait lever la hache ſur les têtes les plus chères.

O Peuple pauvre & vertueux, je ne peux que mêler mes pleurs à vos larmes; mais n'enviez point la fortune des Séjans, le ſommeil des Rois, le faſte, les preſtiges de la cour. Sachez qu'on y pleure, qu'on y gémit; ſachez que ces pleurs ſont cruels. Amis, vous êtes pauvres, mais conſolez-vous, votre ame eſt tranquille, votre bonheur reviendra avec vos travaux.

CHAPITRE VII.

Les Rois et les droits de l'homme ſont-ils compatibles?

TELS qu'ils ſont, non ſans doute : tels qu'ils devraient être, c'eſt une queſtion qu'on va examiner. Etabliſſons la première propoſition ; faiſons voir que la maſſe totale de la puiſſance réunie dans la main d'un ſeul, n'eſt fondée que ſur l'aveuglement malheureux des Peuples, ſur l'ignorance preſqu'éternelle de leurs droits ſeuls ſouverains, ſur l'audace effrénée du pouvoir exécutif ; ou par la force d'un brigand, d'un aſſaſſin qui a régné par le vol, les oppreſſions & le ſang répandu.

Quoi! la volonté générale de la Nation peut ſe trouver changée en celle d'un être iſolé, non ſeulement pendant ſa vie, mais même pendant les jours, les années ſucceſſives, héréditaires, preſqu'éternelles, de ſes déſcendans ! Quel eſt le Peuple inſenſé qui peut s'être ainſi dépouillé, &, par une convention nulle, a dépouillé les races futures? Quoi ! la force publique & particulière du gouvernement ſe trouve identifiée dans le même individu ? Quoi ! un ſeul homme tiendra dans ſa main tous les reſſorts de cette machine ſi

compliquée, il en disposera à son gré, & l'on ne craindra, ni l'ignorance, ni l'inexpérience, ni la méchanceté possible, ni l'insuffisance nécessaire de cet individu qui représente, par la plus absurde des fictions, un être collectif ? Il faut être aveugle né, pour ne pas en sentir le danger, pour ne pas voir la servitude inévitable qui naît de cette réunion.

Un Roi n'est que l'exécuteur circonscrit des ordres, des loix du Peuple ; il n'en est que le mandataire ; il n'est à proprement parler que l'homme de la Nation, il n'a jamais pu être son maître ; ou le sujet, ou celui qui doit obéir, qui doit être soumis, deviendrait souverain. En se chargeant des fonctions que l'état lui impose, il n'a pas le choix de représenter, de disputer ou d'obéir ; il faut qu'il obéisse.

Faudra-t-il donc répéter encore bien des fois aux ministres du pouvoir exécutif, de s'exprimer avec le respect qu'ils doivent à un Peuple libre ? J'ai encore vu dans la dernière Proclamation du Roi, ces expressions qui révoltent les citoyens, *nos sujets* : qu'ils apprennent que ces termes aviliſſans d'un maître à ses esclaves, doivent être rayés pour jamais de tout acte qui émane de l'homme de la Nation : qu'ils apprennent que c'est manquer de révérence à la majesté du Peuple.

Quoi ! les agens du simple exécuteur de ses vo-

lontés ſouveraines lui parlent avec cette indécence ? Certes ; plus on y réfléchit, plus on en eſt indigné. Par quel oubli des droits de la Nation, par quel mépris des bienſéances avait-on oſé employer juſqu'ici ces expreſſions dont ſe ſervent les deſpotes, les tyrans de l'Aſie ? par quelles uſurpations graduelles, par quel honteux dépériſſement des facultés de l'ame les Français, ſi ſenſibles, avaient-ils pu n'être pas choqués de phraſes qui violent tous les droits, qui confondent tous les devoirs ? Mais rien ne doit étonner d'un Peuple dont la tyrannie avait comprimé, avait, pour ainſi dire, briſé le reſſort, & dont toutes les forces étaient employées à l'avilir, dont toute l'étude avait été de lui faire oublier, de lui faire perdre l'idée de la dignité de ſon être, de l'étendue irréſiſtible de ſa puiſſance ; enfin nous étions eſclaves, & nous ſommes libres.

C'eſt ce Roi, dont on abuſe, qui eſt le ſujet de la Nation, le mandataire du Peuple ; il eſt ſoumis, plus que tout autre, à ſa volonté ſouveraine, puiſqu'il ſe charge volontairement des fonctions que ſa place lui impoſe. La nation ſujette d'un individu ! c'eſt un blaſphême en politique. Qu'on ſe reſſouvienne qu'il n'eſt que Roi, & non pas ſouverain. Il n'a plus même de part individuelle dans la volonté ſuprême de la Nation, qui lui commande l'obéiſſance il y a renoncé, pour prendre

prendre la qualité de ſon agent. Il eſt juſte qu'il perde, d'un côté, ce qu'un autre lui accorde.

S'il refuſait d'obéir, il renoncerait alors à l'autorité exécutive, à la qualité de Roi; il ceſſerait d'être l'agent de la volonté générale, & rentrerait dans la claſſe individuelle; il pourrait alors y voter, en qualité de particulier, d'homme privé; mais il ne peut reprendre cette premiere qualité qu'il a perdue volontairement, que par un abandon de celle dont il eſt revêtu.

Qu'on ceſſe donc d'épouvanter, de faire tant valoir une place qui dépouille celui qui l'occupe, du plus beau droit de l'homme, de participer à la ſouveraineté de la Nation. Il eſt vrai que les jouiſſances viennent en foule remplacer cette privation; mais il eſt des hommes dont l'ame eſt aſſez fière, aſſez républicaine, pour aimer mieux reſter membres du ſouverain.

Qu'on ne diſe pas qu'il s'enſuivrait de ce principe, que tout homme revêtu d'une portion d'autorité exécutive perdrait la prérogative de faire partie de l'autorité ſouveraine. Non : la différence eſt grande; c'eſt une privation attachée au pouvoir exécutif ſuprême, & non à une portion : pourquoi; c'eſt que ſon influence ſerait immenſe & intolérable, s'il pouvait cumuler les deux puiſſances, s'il pouvait dicter l'eſprit d'une loi, & la faire exécuter. On conçoit le danger de cette

réunion, pour un Peuple qui veut être libre. Voilà pourquoi on a refusé aux Rois, dans tout état bien organisé, la moindre influence sur la rédaction des loix.

Puisqu'ils ne peuvent influer sur la confection des ordres qui émanent de la volonté collective & souveraine, il est prouvé qu'un Roi est, non pas comme individu, mais par sa place, d'un degré au-dessous de tout homme qui fait partie du souverain, auquel il n'est uni que comme son mandataire, que comme son agent. Un agent n'a pas le droit de remontrer, d'improuver ce que fait celui qui le met en œuvre : sa volonté passive obéit.

Il s'ensuit de tout ce que j'ai dit, que loin que le Peuple, que la Nation soit sujette du Roi, c'est le Roi qui est le sujet de la Nation.

Voilà bien des idées renversées, voilà bien des prérogatives anéanties. Je sais que ces principes ne sont pas ceux des courtisans, des esclaves qui rampent dans les cours, de cette tourbe si bour-soufflée de ministres, de vieux boïards, qui, bien loin d'avoir contribué d'une idée dans la masse des idées générales, dorment, végètent jusqu'à la mort, dans un engourdissement stupide ; qui se couchent très-contens de leur existence, quand leur maître a daigné laisser tomber sur eux un regard. C'est donc ainsi, race abâtardie, que

vous vous consolez des humiliations, que vous consumez vos jours, que vous vous croyez en droit de sourire avec un faux dédain, d'insulter aux ames des Romains, des Spartiates & des Français.

Cette cour est vraiment incorrigible; cette dernière indécence de la proclamation royale me rappelle tous les outrages dont on nous abreuvait, lors même qu'on nous demandait l'aumône avec orgueil, car c'était toujours *de la certaine science, autorité royale*, qu'on fouillait dans nos poches; & l'on terminait tout édit bursal par ces mots insolens : *car tel est notre plaisir.* Un brigand à main armée, un voleur n'a pas d'autre raison.

Et tous ces édits étaient intitulés, *Louis, par la grace de Dieu.* On est indigné, quand on songe qu'un Charles IX, un Louis XI, un Louis XIV, un Louis XV les commençaient ainsi. Quoi! des Rois indignes de régner, des Rois souillés du sang des Français; quoi! des monstres s'intituler, *Rois par la grace de Dieu.* Non, non, tyrans, vous n'étiez pas *par la grace de Dieu;* vous etiez par sa fureur, par sa vengeance; vous l'étiez pour le malheur des Français.

En vain un Député citoyen, le raisonnable Petion de Ville-neuve, voulut-il faire réformer ce préambule gothique & insensé; Mirabeau se leva, & dit qu'il y avait certaines formules reli-

gieuſes, auxquelles il importait de ne pas toucher..... Et c'eſt un Mirabeau, grand Dieu, qui oſe s'exprimer ainſi ! quoi ! c'eſt le fils...., c'eſt l'époux....; quoi ! c'eſt l'homme qui a voyagé depuis Paris juſqu'à Berlin, & qui a laiſſé partout des traces de ſon paſſage.....; c'eſt l'homme privé.....; c'eſt enfin l'homme aujourd'hui public, qui invoque la religion. On ne ſait qui l'emporte du ridicule ou de l'audace.

Repréſentans de la Nation, corrigez donc par un ordre, par un décret, le pouvoir exécutif; qu'il n'emploie plus ces mots, *nos ſujets*, mots honteux, mots outrageans pour le Peuple & pour vous: qu'il reconnaiſſe la ſouveraineté de la Nation.

Si la Nation eſt ſouveraine, par quelle fatalité, par quelle ignorance de ſes droits ſacrés a-t-on donc oſé propoſer à l'Aſſemblée Nationale, de donner au Roi, je ne dis pas un *veto* abſolu, mais même un *veto* ſuſpenſif ? On croirait une telle propoſition faite au dixième ſiècle, quand un oubli de deux ou trois mille ans couvrait la ſouveraineté du Peuple, depuis qu'à Sparte ſes droits furent enſevelis dans la tombe des *Ephores*, depuis qu'à Rome la liberté, le dernier Romain mourut avec le dernier des Tribuns. Il n'y a donc dans cet aréopage qu'un très-petit nombre de ſages qui ſuivent les principes de toute légiſlation; car on ſait que, lors de ce décret, il y eut environ

cent trente députés qui votèrent pour lui refuſer tout *veto*. On eſt indigné de tant d'ignorance & de tant d'audace. Apprenez, faiſeurs de loix, que c'eſt à la Nation ſeule qu'il appartient d'improuver celles que vous lui propoſez; qu'il n'appartient qu'à elle, à ſa volonté ſuprême, qu'à ſa volonté collective, que vous avez iſolée dans la tête d'un ſeul homme, d'un Roi, ou d'un tyran, de blâmer, d'approuver, d'admettre, de rejeter vos décrets.

CHAPITRE VIII.

Que les Rois doivent être élus.

LE Peuple doit élire ſes Rois, & peut les dépoſer.

On ne peut ſuppoſer le gouvernement monarchique héréditaire établi par le Peuple; ce ſerait une ſuppoſition impoſſible que parmi un Peuple de fous : mais en l'admettant, ce qui implique contradiction, ce ne ſerait jamais que des proviſions qu'il accorderait, juſqu'à ce qu'il jugeât à propos de les révoquer. Nul n'a le droit de s'obliger, ſur-tout pour ſes deſcendans, en ce qui contrarie le bien de la ſociété. Les principes contraires ne ſont que des ſubtilités abſurdes & impolitiques.

Je ne vois que le danger imminent, & non l'utilité de cette charge héréditaire, pour un Peuple qui veut défendre & conſerver ſes droits.

L'intérêt perſonnel eſt ſans ceſſe en contradiction avec l'intérêt de l'état. La volonté particulière domine la volonté de la Nation. Le bonheur public eſt ſacrifié au bonheur individuel, toujours détruit; l'intérêt général eſt vaincu. Le monarque tourne contre l'état la force dont il peut diſpoſer; *parce que tous veulent être abſolus.*

On parle de Roi citoyen, de reſtaurateur de

la liberté. Ignorant, eſclave, ou mauvais citoyen, apprends qu'il n'en a jamais exiſté, qu'il n'en exiſte pas, qu'il n'en peut exiſter ; apprends que tout Roi en eſt l'ennemi né ; apprends qu'on n'en trouve pas un ſeul dans la foule des Rois qui ont peſé ſur la terre, qui n'ait abuſé de la force des Peuples ; qui n'ait employé, pour opprimer la liberté, cette force qui ne lui fut confiée que pour la défendre.

Je ne vois de compatible avec la liberté publique, que l'élection, la dépoſition & la punition des Rois. Comme exécuteurs privés des loix, les Rois électifs, amovibles, recevant du Peuple l'inveſtiture de leur place, peuvent s'accorder avec les droits de la Nation, autrement je ne vois que l'eſclavage qui menace d'engloutir les plus heureuſes inſtitutions. Les Rois, les tyrans veillent ſans ceſſe, & le Peuple ſommeille, a des momens de léthargie. Les Rois veillent toujours pour uſurper les droits ſouverains des Peuples ; parce que réuniſſant dans leur volonté unique, l'envie de les opprimer toutes, cette même volonté eſt plus forte que la réſiſtance de chaque individu ; parce que l'attaque eſt toujours plus impétueuſe, & généralement plus ſûre du ſuccès que la défenſe ; parce qu'ils attaquent preſqu'individuellement, combattent, diviſent & vainquent les membres de

l'état. Leur maxime, leur grand principe a été, eſt, & ſera, *diviſons, pour régner.*

Interrogez tous les eſclaves qui, ſous le nom de publiciſtes, ont ſervi des tyrans contre leur patrie; nul ne conviendra de ces grandes vérités dont les Peuples avaient perdu l'idée. Un philoſophe de l'antiquité vous dira qu'une portion des hommes naît pour commander, & l'autre pour la ſervitude. Eſt-ce *Ariſtote* qui aſſaſſine moralement plus des trois quarts des humains? Eſt-ce ce ſavant que l'antiquité révérait? Eſt-ce ce philoſophe combattu, adopté, proſcrit, preſqu'adoré par les modernes, dont les connaiſſances immenſes étonnent encore? eſt-ce lui qui renie ainſi ſes frères? Hélas! il eſt trop vrai, ou le texte grec eſt altéré par l'ordre & ſous l'œil des tyrans. Tous les Rois l'ont été; car tyran ſignifie uſurpateur, & tous le ſont, ou en deſcendent.

Une des causes les plus graves de la ruine des loix, un des vices les plus dangereux de notre gouvernement, puiſque l'on veut abſolument des Rois, c'eſt le défaut d'élection & d'amovibilité.

Tous les Rois, ſans exception, devraient avoir été, & doivent être élus. Je n'appelle pas Roi un brigand qui fond ſur des Peuples paiſibles, égorge, impoſe des fers; ce n'eſt qu'un aſſaſſin aidé par ſes complices.

Clovis fut bien loin d'avoir cet honneur; peut-

on être élu par une Nation qu'on asservit? Il est vrai qu'il ne fit que succéder à d'autres tyrans qui la tenaient en servitude.

On n'a nulle mémoire, nulles annales qui fassent mention de la liberté des malheureux *Welchs*, appelés Galli par les Romains, Gaulois dans la suite, & Français environ au dixième siècle.

Il paraît qu'ils ont été garrottés dès l'instant qu'ils se sont rassemblés en corps de peuple, dans leurs forêts; car la *théocratie*, ou la tyrannie des prêtres, a précédé toute domination, dans les pays couverts d'un ciel nébuleux, dans les contrées dont les pics élancés dans les cieux, les rocs noircis suspendus sur des abîmes, les lacs fangeux, les forêts calmes & funèbres offrent un aspect redoutable & sauvage, retracent aux yeux les convulsions de la nature. Le climat de la France n'a pas toujours été ce qu'il est aujourd'hui, couvert de chênes religieux, éternels, ravagé, déchiré par des volcans éteints, depuis plus de trois mille ans. Les habitans en étaient tristes & enclins à la superstition. Leurs sorciers, leurs prêtres, leurs Druides les firent aisément trembler sous leur affreux Dieu *Tentatés*.

Quand on est parvenu à persuader à une nation que, pour obtenir de son Dieu des moissons abondantes, il faut en offrir les prémices à ses prêtres; quand profitant d'une circonstance où des révo-

lutions physiques amènent des malheurs inévitables, on fait croire à des malheureux, que leur simulacre de Dieu est irrité, que, pour l'appaiser, il faut lui sacrifier ce qu'on a de plus cher; quand les Peuples se prêtent, sans murmure, à cette absurde croyance, on voit bientôt des fourbes employer des fanatiques pour en obtenir les sacrifices qui coûtent le plus à la nature.

Ainsi l'on vit les bourreaux ou les prêtres de *Tentatés* exiger, dans les dangers, que des pères, des mères....., des mères, grand Dieu! sacrifiassent leurs enfans dans des mannes d'osier. Quoi! la superstition & la barbarie ont vaincu la nature. Qu'on juge du pouvoir du fanatisme. Parisiens, songez qu'on en immola dans cette capitale; que ce Dieu infernal avait un temple où est aujourd'hui l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, ou que le temple ne fit que changer de nom. Etat déplorable de l'espèce humaine, exécrable asservissement d'un Peuple nombreux, qui, du tems des Romains, comptait environ dix millions d'hommes. Ce n'a été, depuis les tems les plus anciens de leur histoire, qu'une longue suite de malheurs, d'oppressions. Tristes habitans des Gaules, ce n'est donc que de nos jours que vous recouvrez un bien que de lâches tyrans vous disputent encore. Ce n'est pas assez d'avoir été horriblement aveuglés par vos prêtres; d'avoir été vaincus & réduits en servitude

par les Romains; d'avoir passé sous le joug des Germains, sous celui des Burgundiens, & de plusieurs hordes de voleurs; d'avoir enfin subi celui de Clovis; d'avoir passé depuis, de la caste d'un oppresseur, dans celle d'un tyran; d'avoir enduré tous les maux de l'esclavage, sous trois ou quatre dinasties de tyrans ou d'usurpateurs; ce n'est pas assez, dis-je, de tant de calamités, il faut encore aujourd'hui qu'on vous dispute la liberté: mais il est trop tard; les tems sont changés, l'instant des vengeances est arrivé.

Peuples, qui gémissez sous des Rois que des siècles d'oppression & d'ignorance ont rendu héréditaires, nations, reprenez vos droits; nommez, élisez du moins celui dont le front sera le plus digne de porter la couronne, dont les vertus vous promettront le bonheur. Qu'on ne voie plus cette succession de Rois faibles, voluptueux, méchans; que la race des tyrans soit frappée dans cette hérédité qui a fait les longs malheurs des nations.

En vain invoque-t-on des siècles d'une jouissance usurpée; plus l'abus est antique, plus sa réforme est impérieuse: on ne peut justifier un crime de deux mille ans, par un nouveau. Il n'est point de prescription contre les droits sacrés de la nation; ce que la force ou la fraude de plusieurs siècles ont envahi par des usurpations graduelles, la justice éternelle, aidée de toutes les forces de

l'empire, le reprend. Le tems passé n'est rien, n'a plus de mesure; mais un seul instant qui va suivre, qui s'écoule, se compte par le bonheur ou le malheur des hommes. Français, oublions nos longues calamités; songeons à cimenter de toutes nos forces morales & physiques la révolution, fruit lent, fruit tardif, effet nécessaire des causes, dont les forces sont incalculables & inconnues.

O mes concitoyens! ô Français! songeons que la cendre de nos ayeux nous crie vengeance; songeons que la liberté est peut-être bannie, depuis dix mille ans, de la terre que nous habitons. Peut-être que de longues périodes de servitude & de liberté entrent dans les combinaisons éternelles: peut-être est-ce l'effet nécessaire de causes physiques & morales, dont le ressort commun se détruit, dont les forces s'usent & vieillissent..... Ah! ne calomnions pas la nature: ah! loin de moi un rêve si cruel.....: non, non, l'homme est libre par son essence. Cette idée me console, m'agrandit à mes yeux. Si je ne peux sonder que les bords de cet abîme inconcevable de la nature, de cette contrariété désespérante, du droit général & éternel de la liberté, de la servitude individuelle, existante, je vois du moins que c'est l'effet de la faiblesse presqu'isolée, épouvantée devant la force & la barbarie triomphante; que c'est l'effet des besoins de l'homme, de ses maux, des fantômes

bizarres assis à la place des loix, qui, par des vols progressifs, par une déception barbare, sont parvenus à dépouiller l'ignorance ou la faiblesse; j'entrevois du moins que c'est le résultat de causes si loin de nos yeux, qu'à peine l'œil attentif peut les appercevoir; je conçois que c'est l'effet des siècles où des Peuples paisibles, agricoles, furent assassinés par des barbares échappés d'un climat inculte & sauvage, comme des loups cerviers, qui trouvèrent plus commode de faire labourer le sol arrosé du sang des nations vaincues, de consommer les fruits, que de les faire naître par un travail qui fait la peine, le plaisir & le besoin de l'homme. Ainsi les Francs partagèrent les terres des vaincus, & les Gaulois les labourèrent. Mais je ne peux concevoir qu'un homme ait le droit d'asservir un homme; je conçois, & je veux que la volonté particulière ploie sous la volonté générale; je veux que l'homme obéisse aux loix; mais aux caprices, aux volontés bizarres & cruelles d'un tyran, mais aux ordres farouches d'un Caligula..... grand Dieu! je te demanderais la mort comme une grace mille fois préférable, comme un bien mille fois plus cher que la vie que tu m'as donnée, s'il fallait ramper & mourir dans les fers; ou plutôt je ne te demanderais rien, il me reste un poignard.

Enfin, quoi qu'il en soit, nous avons bu, jusqu'à la lie, le poison de la servitude, depuis que

Clovis, *ce Roi très-chrétien*, après avoir fait assassiner plusieurs Régas ses voisins, & égorgé plusieurs de ses proches, nous eut asservis. Ce n'a été, depuis quatorze cents ans, qu'une série, qu'un enchaînement d'oppressions, d'indignités. La vraie science de l'homme était négligée, méconnue, foulée aux pieds. La morale, la philosophie avait perdu son caractère à la cour des Rois. Mêlée de théologie, des opinions des anciens, dont on n'avait pris que les erreurs, elle forma long-tems un galimatias inintelligible.

Tout homme qui aura réfléchi, qui connaîtra son essence, sa noblesse, ses droits, ne pourra qu'être en contradiction avec les principes de ces Rois qui ne règnent que par la déception des Peuples. Dans leurs palais, un philosophe, un être isolé peut-il être libre? les regrets, l'ennui y viennent en foule assiéger son ame. Le sage gémit à la cour, ou cesse de l'être; muet ou occupé à flatter l'imbécille curiosité, il n'est plus qu'un malheureux, qu'un esclave. Vous tous, savans philosophes, fuyez un séjour où l'on ment par un lâche devoir, dont de farouches soldats repoussent la vérité & la liberté.

Voilà pourquoi cette philosophie consolante ne fut, pendant deux mille ans, dans notre occident, que la science futile des mots mis à la place de la vérité, jusqu'au tems où la liberté, née de la har-

dieſſe, des lumières & du ſang des Anglais, la tira de deſſous les décombres de vingt royaumes ſaccagés, la fit ſortir des ruines de trois empires renverſés par des barbares. Il s'en échappa des faiſceaux qui ont préparé la révolution de la France.

Deſcartes auparavant, doué d'un génie qui n'avait que les bornes du poſſible pour limites, remonta l'ame du monde, & prépara de grandes connaiſſances, en doutant de tout : en renverſant tous les ſyſtêmes, & s'aſſeyant au milieu de leurs ruines, il recompoſa ſon univers, il rebâtit cet édifice qui devait tomber en poudre. Mais il donna une grande ſecouſſe à la nature humaine, endormie, accablée ſous des fantômes ; il lui apprit à examiner. Ses opinions ont diſparu ; mais tant que la vérité, la philoſophie, la liberté vivront, ſa mémoire durera, ſera honorée.

Ce ne fut pas aſſez pour une cour lâche, dévote & hypocrite, d'avoir forcé ce grand homme à s'exiler de ſa patrie ; ce ne fut pas aſſez pour des fanatiques, de l'avoir chaſſé du pays qu'il avait adopté ; ce ne fut pas aſſez pour eux, de l'avoir forcé d'aller chercher, ſous un ciel rigoureux, la paix de l'ame, qui ſeule convient aux penſées vaſtes & profondes. Il fallut, à la honte de cette cour, qu'au moment où un orateur allait prononcer ſon éloge funèbre, il vînt un ordre qui défendît de lui rendre ce triſte honneur. Une dé-

fenſe, grand Dieu! de louer le génie..... Lâches tyrans, vous êtes diſparus, & le grand homme eſt reſté.

N'eſt-il pas honteux, n'eſt-ce pas un ſcandale, dans un tems qu'on s'occupe de réformer les abus, qu'on s'occupe de réformer les mœurs, qu'on ne penſe qu'à perpétuer le goût du faſte, la hauteur dans l'ame de cet enfant qu'on dit deſtiné à régner? N'eſt-il pas affligeant qu'on néglige, qu'on abandonne ainſi l'éducation des Rois? Je vois tous les jours ce faible rejeton, qui n'a pas encore deux idées à lui, je le vois, dis-je, ſe promener, environné de trois ou quatre femmes & de gardes nationaux. Paſſe pour cette extravagance orientale: mais ce qui m'indigne, & outrage l'égalité des hommes, c'eſt de voir qu'à chaque fois qu'il plaît à *l'auguſte marmot* d'aller, de revenir, de paſſer ſouvent fort loin du corps-de-garde au pont tournant des Tuileries, vîte quelque vieux centurion fait battre au champ, fait ranger, ſur deux lignes, de braves ſoldats, des barbons, qui doivent être indignés de cet aviliſſement journalier. Cela m'annonce que nous ſommes encore menacés d'un Roi comme tous les autres.

Braves ſoldats, vous êtes faits pour combattre les ennemis de la patrie, & non pour vous ranger, à chaque inſtant, en haie devant un enfant qui ne vous apperçoit ſeulement pas. Qu'on ne diſe pas

que

que c'eſt pour entretenir l'eſprit de diſcipline militaire ; ce ſerait une impoſture ; ce vil manège n'entretient que l'aviliſſement des ames. A quoi peut donc ſervir cette ridicule parade, ſi ce n'eſt à maintenir, à perpétuer l'idée d'un maître & des malheureux qu'il fait mouvoir, s'humilier à ſon gré ; & c'eſt ainſi qu'on régénère la monarchie, qu'on corrige l'éducation des Rois.

S'il pouvait en réſulter un bien, certes, il faudrait le faire, mais nul avantage ne naît de cette aviliſſante comédie ; preſque tous les vices qui contaminent les Rois, viennent de ce qu'on ne leur a pas appris à reſpecter les hommes ; c'eſt en les aviliſſant à leurs yeux, qu'on les leur fait mépriſer.

Que les inſtituteurs de ce fils de Roi apprennent que ce n'eſt point une opinion individuelle que je manifeſte ; que je ne fais que retracer l'improbation générale que cet orgueil aſiatique a fait naître ; qu'on ſonge que les Français ne ſont plus à genoux : qu'on apprenne que c'eſt ainſi qu'on peut aliéner leurs cœurs pour jamais.

On ne voit aujourd'hui, dans le fils d'un Roi, qu'un individu qui peut régner un jour, s'il a des vertus.

Ou un brigand s'eſt emparé du trône, ou un ſage, un homme vertueux a été élu par la volonté libre des Peuples ; ſi un uſurpateur, un aſſaſ-

ſin s'eſt élevé ſur la tête des Peuples écraſés, s'il a fait un abus féroce de la force, du déſordre, de la raiſon & de la morale, il n'a pas de ſucceſſeurs, ou ils hériteraient de ſes crimes; & la Nation, dans tous les cas, rentre dans tous ſes droits.

Peuples, ſi vous voulez être eſclaves, obéiſſez à la loi de l'hérédité; mais ſi la liberté vous eſt chère à jamais, pourſuivez vos avantages, réformez, corrigez, anéantiſſez cette prérogative inſoutenable.

On dit: comment, vous oſez attaquer l'autorité royale, vous oſez toucher à la conſtitution! Oui, ſans doute. Je ſais ce qu'on doit aux Repréſentans du Peuple & aux Rois; mais je ſais encore mieux ce que je dois à ma patrie, à la vérité, à la raiſon, à la liberté.

On a beau dire qu'on peut épurer cette cour, corriger l'éducation d'un Roi héréditaire; dès qu'il ſaura qu'il eſt deſtiné à commander, il paralyſera les intentions les plus heureuſes de ſes inſtituteurs.

Il n'y a pas eu encore un Roi ſur la terre, c'eſt-à-dire, qui n'ait gouverné que pour l'utilité des Peuples. Tous, dès qu'ils ont été inveſtis, ſurtout par l'hérédité, de la puiſſance ſouveraine, tous les ont oubliés, tous n'ont rapporté qu'à eux les forces qu'ils avoient reçues pour le ſalut de tous.

Quand je jette un coup d'œil ſur la race de nos

Rois ; quand je ſonge à un Charles IX, monſtre naiſſant, dont les annales des crimes n'offrent point de modèle ; quand je ſonge à un Louis XI, à un Louis XIV ; quand je ſonge qu'ils ſont morts, non pas en paix, mais dans un lit faſtueux, dictant encore, d'un ton abſolu, d'un air hideux, leurs volontés ſiniſtres, je maudis les Dieux, & je crois le monde fait pour les tyrans.

S'il eſt moins barbare, il eſt auſſi ridicule, auſſi abſurde d'hériter du trône que de l'envahir.

Quand je médite ſur les états & la royauté, je crois voir une charrue traînée par des bœufs forts & vigoureux, mais retardée dans ſa marche utile, par un cheval indomptable, atelé en ſens contraire.

Mais l'état monarchique, en France comme ailleurs, n'eſt qu'un uſage ; quand le Peuple ſe reſſaiſit de ſes droits, ſeuls ſouverains, & qu'il l'improuve, l'uſage tombe : *vox Populi ſuprema lex* : ou ſi c'eſt un contrat, qu'on montre l'original, qu'on voie les loix qu'il a impoſées aux Rois, à ſes mandataires, qu'il doit avoir librement élus. Si l'élection n'a pas été libre, elle eſt nulle ; ſi c'eſt la force qui l'a dictée, la force la détruit. Voilà les loix éternelles qui régiſſent l'univers ; il n'en eſt pas d'autres que les abus de la tyrannie ; mais les tyrans ſont vaincus, & le Peuple eſt à ſa place, eſt ſouverain.

CHAPITRE IX,

OU SUITE DU PRÉCÉDENT.

De l'hérédité de la couronne.

PEUT-ON donc hériter du trône ? Non; car on ne peut hériter des Peuples. Pour prouver que la couronne eſt héréditaire, il faut démontrer que les talens, les vertus ſont le partage d'une certaine caſte, d'une race, d'une dinaſtie privilégiée par ſon eſſence; que ſes membres ſont d'une nature ſupérieure à celle des autres hommes; qu'ils prétendent avoir le droit de gouverner, de commander. Il faut plus : il faut prouver que c'eſt la volonté conſtante des Peuples.

Comment on craint à juſte titre, & on ne veut pas que la puiſſance légiſlative ſoit inamovible, identifiée dans une ſérie d'hommes qui pourraient porter en leur faveur des loix excluſives, dont les deſcendans jouiraient, & conſervant le même eſprit, violeraient les droits de la nation. Elle-même s'eſt impoſée une durée aſſez courte, pour qu'aucun de ſes membres n'en puiſſe abuſer. Le danger du corps légiſlatif, qui eſt ſans fonctions actives, n'eſt pas comparable à celui de ce pouvoir exécutif, qui réunit la force, l'étendue & la durée.

Légiſlateurs, vous êtes partis d'un excellent principe de droit public : vous avez reconnu qu'un exercice de courte durée d'un pouvoir tel qu'il fût, en rendait l'abus preſqu'impoſſibl ; vous avez apperçu, au contraire, que la durée d'un pouvoir qui n'avait de terme qu'à la mort de celui qui en était revêtu, & dans lequel l'opprimé ne pouvait ſe flatter de ſuccéder à l'oppreſſeur, était une porte ouverte aux haines, aux cabales, aux tyrannies auſſi obſcures que cruelles; était le ſoutien de cet orgueil, de cette morgue que conſervaient tous les corps héréditaires & inamovibles, de création gothique & féodale; vous les avez frappés : & par la plus abſurde, la plus lâche des adulations, vous vous êtes empreſſés de conſacrer, d'après la ridicule chimère de la loi ſalique, la durée éternelle de ce pouvoir ſuprême exécutif, de déclarer l'hérédité de la couronne comme un point de conſtitution. C'eſt la baſe la plus inconſtitutionnelle que l'eſclavage ait pu ſigner, ſous l'œil & aux pieds de la tyrannie.

Légiſlateurs, ſi vous craigniez de toucher à cette corde ſi ſenſible du pouvoir exécutif, il n'en fallait pas du moins parler, c'eût été l'abus le plus énorme que vous euſſiez laiſſé ſubſiſter; mais vous ne l'auriez pas conſacré par vos décrets, vous n'auriez pas fait preuve complette d'audace

contre la nation, qui a ſeule le droit ſouverain d'élire ſes Rois, & de lâche timidité contre le pouvoir exécutif, ou d'ignorance de gouverner, de l'art de faire des loix. Mais on ſait que c'eſt l'eſprit anti-citoyen, dont votre aſſemblée eſt gangrenée, que ce ſont les manœuvres des courtiſans qui ont dicté cet article que la raiſon éternelle déſavoue.

J'apperçois même dans ce décret l'aveu tacite que vous avez reconnu que le prétendu droit d'hériter du trône n'était encore établi ſur rien, qu'il n'avait qu'un uſage ruineux pour principe. S'il n'avait qu'une baſe abuſive, avez-vous pu la légitimer? Avez-vous pu, ſans l'aveu de la nation, la dépouiller du droit le plus eſſentiel de la liberté, celui de nommer, d'élire ſes Rois? Avez-vous pu la dépouiller, pour revêtir un être de raiſon, dans lequel vous iſolez toutes les qualités collectives, qui ſe trouvent raſſemblées & diviſées dans tout l'empire? Quoi! vous faites, quoi! vous raſſemblez un faiſceau imaginaire de toutes les qualités propres à gouverner, & vous le préſentez à un être fictif! Il n'avait donc, ni le droit, ni les qualités que vous lui accordez ſi libéralement.

Poſons, & preſſons la queſtion. Il avait ce droit, ou il ne l'avait pas. S'il l'avait par quelque acte émané de la nation, votre décretne fait

que jeter des soupçons sur sa légitimité; s'il ne l'avait pas, vous n'avez pu le lui donner.

O toi, qui que tu sois, qui te crois libre, si tu l'es un instant, tes enfans seront esclaves. L'inamovibilité & le défaut d'élection des Rois est le nœud qu'il fallait dénouer. Il faut, avec le tems, que l'hérédité ou la liberté périssent; il n'y a pas de milieu. Songe à l'influence de ce pouvoir, dont les bornes disputées, mal posées, touchent à la puissance législative; songe à ce pouvoir unique héréditaire, sans cesse agissant suivant un plan dont les vues passées se rapportent au tems présent, dont l'instant présent est lié avec le tems qui doit suivre; songe que tes enfans dormiront, tandis qu'il agira. On l'enchaîne aujourd'hui, demain il rompt ses fers, & t'opprime. Je n'emporterai pas du moins dans la tombe cette idée, fruit de la méditation.

On demande, mais que deviendra l'autorité royale? Eh! vils ilotes, lâches esclaves, & dignes de l'être, elle deviendra ce qu'elle pourra; que vous importe? Il suffit que les principes soient vrais, pour que vous deviez les recevoir avec reconnaissance.

Eh! que m'importe à moi de vous annoncer des vérités tout au moins inutiles pour mon bonheur; je ne serai plus parmi vous quand vous serez asservis, ou plutôt vous & moi ne serons

plus, quand la nation ſera dans les fers, car vous me ſuivrez dans la tombe; mais tremblez, verſez des larmes ſur vos deſcendans. Eh! que m'importe, dis-je, ſi ce n'eſt l'amour de la patrie, dont mon ame eſt éperdue, ſi ce n'eſt la haine de toute autorité qui n'aura pas pour baſe la morale & la vertu; ſi ce n'eſt la conviction profonde des abus, des maux auxquels je veux vous arracher; ſi ce n'eſt la connaiſſance intime que j'ai, que la tyrannie eſt vaincue, mais n'eſt pas anéantie? Elle calcule dans le ſilence de la fureur, la certitude, ou plutôt, l'eſpérance d'un tems plus heureux pour elle. Enfin, l'hérédité du trône a produit tous les maux dont il écraſe les nations.

On hérite d'un champ. Ce champ n'a qu'une exiſtence paſſive; il a beſoin que l'homme remue ſon ſein, pour être utile; mais je vis, mais je ſens, mais je ſuis né libre, je n'ai nul beſoin de l'intervention d'un maître, pour jouir de ce bonheur. Si un homme a un ſens plus que moi, s'il a, dans ſa perſonne, un organe dont la fatalité, dont la nature me condamne à être privé, qu'il ſe faſſe connaître, & je tombe à ſes pieds. Mais ſi dépouillé de ma propre force, de celle de mes ſemblables, je ne vois rien en lui, qui commande l'obéiſſance à ma raiſon, ſi je ne vois que ſa nudité, comment veut-on que je donne à qui

ne me rend rien? L'échange, l'abandon de ſes droits les plus chers, de la liberté, eſt abſurde.

Je veux obéir aux loix décrétées par la nation, pour repouſſer le droit bizarre & excluſif d'être aſſervi à un individu; je ne veux pas me ſouſtraire aux bornes que la ſociété peut impoſer à ſes membres : c'eſt une action & réaction de forces utiles, néceſſaires. Mais ſi j'ai quelque mérite, j'y peux contribuer : ce point de vue eſt conſolant, fait naître les talens & les vertus. La morale eſt intéreſſée à la perſuaſion, à la propagation de ces vérités, ſans leſquelles je ne vois ſur la terre que tyrannie & ſervitude, ſans leſquelles je ne vois qu'un être fantaſtique, que des imaginations égarées ſe ſont plues à revêtir de qualités impoſſibles à raſſembler dans un homme.

Non, Rois, ſoudans, deſpotes, uſurpateurs, vous n'avez pas le droit d'hériter des trônes, qu'un long, qu'un tyrannique uſage vous a fait occuper. Vous n'avez pas le droit d'hériter de l'honneur que la nation décerna à un de vos aïeux, & qu'elle n'a décerné qu'à lui. Prouvez que vous avez hérité de ſes vertus, ſi vous voulez avoir quelques droits électifs à ces trônes qui appartiennent à la nation : & comment lui appartiendraient-ils, ſi vous aviez le droit de vous y aſſeoir contre ſon vœu, ſi vous aviez le

droit de la gouverner ſans ſon conſentement, non pas tacite, mais bien exprimé ? Ou vous, ou la nation doit être vaincue aujourd'hui ; ou vous, ou la nation a droit de gouverner : ſi c'eſt elle, vous ne pouvez prétendre au trône que de ſon aveu ; ſi c'eſt vous, héritez, mais la nation eſt aſſervie.

L'idée qu'un bon Roi élu par la nation, un tyran peut ſuccéder par le droit de ſa naiſſance, eſt une opinion déſolante, eſt un crime, dont tout homme libre & vertueux eſt indigné.

Fils coupable d'un père vertueux, tu prétends, malgré tes vices, tu prétends t'aſſeoir ſur ce trône où la voix de la nation appela ton père ; apprends qu'elle t'en ferait deſcendre, fils indigne du roi dont tu deſcends ; apprends que ſans talens, ſans vertus, tu n'es qu'un fardeau dangereux ſur la terre : prends ta place, rampe parmi les hommes corrompus.

Le fils d'un aſſaſſin peut avoir hérité, ſans réclamation, d'un trône aſſis ſur les oſſemens des Peuples vaincus, des Peuples qui tremblaient encore ; & la ſouveraineté du Peuple s'eſt oubliée, s'eſt perdue : une longue race de tyrans peut avoir hérité ; mais une telle poſſeſſion n'eſt qu'un brigandage héréditaire ; de tels règnes ſont l'opprobre de la raiſon, ſont l'horreur de la morale.

Le moindre mal, le moindre inconvénient,

ou peut-être le plus grand, c'eſt qu'un imbécille ſuccède au trône. Alors chef paraſite du gouvernement, il engloutira & ne rendra rien, il abandonnera le timon de l'état à des intrigans, à des hommes avides, à qui les ſueurs, le ſang des Peuples ne coûtera rien à verſer. On verra alors toute l'abſurdité cruelle des miniſtres deſpotiques ſe diſputer l'honneur d'avilir l'ame faible & barbare d'un tyran ſans énergie.

Il ne faut pas s'y tromper; les monſtres dont l'hiſtoire nous a conſervé un ſouvenir effrayant, ſe ſont tous repoſés, abandonnés ſur d'indignes agens, du ſoin de tourmenter, d'épuiſer les Peuples. Ils triomphaient parmi les gémiſſemens & les larmes, tandis qu'ils enivraient dans les voluptés, aſſoupiſſaient la férocité du tigre ſous lequel ils gouvernaient.

O vous tous qui voulez vous inſtruire, liſez ce morceau des conſidérations ſur le gouvernementde la Pologne, de Rouſſeau; c'eſt tout ce qu'on aécrit de plus profond, de plus éloquent, de plus ſageà ce ſujet. « On a propoſé, dit-il, de rendre la co-
» ronne héréditaire; aſſurez-vous qu'au moment
» où cette loi ſera portée, la Pologne peut dire
» adieu pour jamais à la liberté. On penſe y pour-
» voir ſuffiſamment en bornant la puiſſance royale.
» On ne voit pas que les bornes poſées par les
» loix ſeront franchies, à traits de tems, par

» des usurpations graduelles, & qu'un système
» suivi sans interruption, par une famille royale,
» doit l'emporter, à la longue, sur une législa-
» tion qui, par sa nature, tend toujours au re-
» lâchement. Si le Roi ne peut corrompre les
» grands par des graces, il peut toujours cor-
» rompre par des promesses, dont ses successeurs
» sont garans; & comme les plans formés par la
» famille royale se perpétuent avec elle, on pren-
» dra bien plus de confiance en ses engagemens,
» & l'on comptera bien plus sur leur accom-
» plissement, que quand la couronne élective
» montre la fin des projets du monarque avec
» celle de sa vie. La Pologne est libre, parce que
» chaque règne est précédé d'un intervalle où la
» nation rentre dans tous ses droits, & reprenant
» une vigueur nouvelle, coupe les progrès des
» abus & des usurpations, où la législation se re-
» monte & reprend son premier ressort. Que de-
» viendront les *pacta conventa*, l'égide de la
» Pologne, quand une famille établie sur le trône
» à perpétuité, les remplira sans intervalle, & ne
» laissera entre la mort du père & le couronne-
» ment du fils, qu'une vaine ombre de liberté
» sans effet, qu'anéantira bientôt la simagrée du
» serment fait par tous les Rois à leur sacre, &
» par tous oubliée pour jamais, l'instant d'après?
» Vous avez vu le Danemarck, vous voyez

» l'Angleterre, & vous allez voir la Suède; pro-
» fitez de ces exemples, pour apprendre, une
» fois pour toutes, que, quelques précautions
» qu'on puiſſe entaſſer, hérédité dans le trône
» & liberté dans la nation ſeront à jamais des
» choſes incompatibles. » O lecteur, ô conci-
toyen, ô Français, réfléchis.

CHAPITRE X.

De Ephores, ou des Tribuns.

MAIS, enfin, s'il n'eſt pas poſſible de réformer, d'anéantir cette hérédité de la couronne, deſtructive de tout ordre, de toute raiſon politique, de toute morale, s'il n'eſt pas poſſible de la changer en couronne élective, établiſſons du moins des défenſeurs nés des droits du Peuple, créons des Ephores, ou des Tribuns, magiſtrats intermédiaires entre l'autorité envahiſſante du pouvoir exécutif, dont la marche ſecrette nous opprime encore, & la circonſpection du corps légiſlatif, qu'il opprimera lui-même à traits de tems; ils peuvent ſeuls défendre la liberté.

Puiſqu'on ne peut établir une exacte proportion entre les parties conſtitutives de l'état, puiſque des cauſes rebelles en altèrent ſans ceſſe les rapports, ces magiſtrats, d'une eſpèce unique, n'étant liés à aucun corps, tempéreront par l'exercice de leurs fonctions, tous les pouvoirs entre leſquels ils ſeront placés. Ils veilleront, par état, à l'infraction des loix favorables au Peuple, qui, depuis les beaux jours de la République Romaine, n'a pas été compté, n'eſt pas entré dans la ba-

lance des grands gouvernemens, qui a été indignement oublié, mépriſé par les tyrans.

Je ſuis fâché que les auguſtes membres de l'aſſemblée légiſlative de France, qui s'en ſont occupés avec tant de dévouement, n'aient pu empêcher ce décret abſurde *du marc d'argent*, ſans lequel on ne peut être admis à l'aſſemblée des repréſentans de la nation. Qu'euſſiez-vous dit, grands hommes d'Athènes & de Rome, qui n'aviez que des talens & des vertus? Votre patrie, qui s'éleva, par vos conſeils, au plus haut degré de gloire, en eût été privée par ce décret honteux, qui voue la France à l'or de l'intrigant, de l'ignorance, à l'homme corrompu. Qu'eût dit, ſur-tout, ce philoſophe dont le génie plane ſur quelques membres de l'Aſſemblé Nationale, & les inſpire? Qu'eût dit Rouſſeau? Il eût pleuré de voir encore ſa patrie adoptive livrée à l'eſprit individuel; il eût pleuré de voir une compagnie auguſte, où ſont aſſis enſemble le civiſme, les débris du patriciat, les lumières, le zèle hypocrite, impoſteur, le fanatiſme & la ſageſſe. Et toi, qu'en dis-tu, Raynal, philoſophe intrépide, ô dernier des Romains, homme ſans préjugés, ſans vices, ſans erreurs? Mais je n'inſiſterai pas ſur ce décret mort dès ſa naiſſance; aſſez d'autres l'ont attaqué.

Mais je dirai que c'eſt une maxime de droit

public, que plus les délibérations ſont importantes & graves, plus l'avis qui l'emporte doit approcher de l'unanimité. Et cinq voix ont ſuffi pour renier les dix-neuf vingtièmes de la nation? Mais ſa volonté reſte ſouveraine ; elle improuve de toutes les forces de la raiſon ce décret que rien ne peut ſoutenir.

Cela nous fait voir qu'il y a dans la France des maux qu'on a rendus preſque incurables, & qu'il faut du moins leur apporter un palliatif. Des Tribuns, ou des Ephores, ſont ce qu'on peut propoſer de plus puiſſant, de plus efficace, de plus raiſonnable, parmi les reſtes de barbarie, d'abus, d'uſurpations, qu'on a ménagés, quand il fallait les anéantir. La nation ſeule peut tout oſer. Que peuvent contre elle ſes ennemis? Rien : je ne leur connais d'autre pouvoir que celui de ſe faire immoler.

Ces Tribuns, magiſtrats ſans fonctions préciſes, veilleront à ce que le pouvoir légiſlatif ſoit toujours renfermé dans les ſiennes, qu'il les exerce avec toute la ſécurité, la tranquillité que les loix exigent; veilleront la puiſſance exécutive, de façon qu'elle ne puiſſe graduellement engloutir, & les prérogatives du corps légiſlatif, & les droits ſacrés du Peuple, violés tant de fois, avec tant d'audace, de lâcheté. Enfin, gardiens de la ſouveraineté du Peuple, ils forment un moyen terme,

une

une liaiſon reſpectée entre tout ce qui en émane & tout ce que des intérêts individuels pourraient lui oppoſer ; par devoir, ennemis des extrêmes, ils replacent dans ſon vrai rapport tout ce qui tend à s'en écarter. Ils peuvent s'appeler *températeurs*. L'abus même des Tribuns eſt cent fois moins horrible que tout pouvoir arbitraire, ſoit exécutif ou légiſlatif, qui voudrait réunir, envahir les deux puiſſances.

Ils ſont même conſervateurs de ce dernier. Ils protègent, contre le gouvernement, la portion ſans laquelle il n'eſt point d'empire, avertiſſent le Peuple de ſa force, font reſpecter les droits de la nation entière, que quelques individus voudraient attaquer, tempèrent, arrêtent les prétentions par la réſiſtance. C'eſt ainſi qu'en uſaient, à Rome, ces magiſtrats ; c'eſt ainſi que les Ephores faiſaient à Sparte, tant qu'ils ſe bornèrent à leurs devoirs. J'indiquerai, d'après un grand homme, le moyen de les y contraindre, de rendre l'abus du tribunal impoſſible. C'eſt à quoi on ne ſongea point à Rome, à Sparte, & ce qui contribua à perdre ces deux républiques.

Les Tribuns ne doivent avoir aucune fonction légiſlative ou exécutive, mais leur puiſſance n'en eſt pas moins immenſe ; ils ne peuvent rien exécuter, mais ils peuvent tout arrêter. Gardiens révérés des loix, ils ſont plus ſacrés que le chef,

le magiſtrat, que le Roi qui les fait exécuter, que les repréſentans du Peuple, que le Peuple lui-même, en un mot, que le ſouverain qui les porte.

On vit, à Rome, ces fiers patriciens qui avaient toujours accablé le Peuple de leur orgueil, forcés de fléchir ſous ces Tribuns qui n'étaient inveſtis que de ſa puiſſance. C'eſt le moyen d'anéantir, par le fait, toute diſtinction héréditaire; & le fait eſt un moyen plus ſûr que la loi.

C'eſt un beau droit, une fonction ſublime de défendre, contre ſes oppreſſeurs, cette portion ſi intéreſſante du genre humain, de les faire trembler que ſa juſtice ne les atteigne au milieu de leurs gardes, de leurs faiſceaux.

On peut dire que cette charge eſt le plus ferme appui d'une bonne conſtitution, ou le remède le plus ſûr que puiſſe employer un état qui, quoique gangrené d'abus énormes, ne veut pas courir à ſa ruine.

On dira : créer des Tribuns; quelle idée incendiaire! Français, reſſouvenez-vous que ces fiers patriciens, que les tyrans tinrent, à Rome, le même langage, lorſqu'un vrai citoyen propoſa le premier d'élire ces magiſtrats dont ne peut ſe paſſer tout état, quand on ne peut établir une exacte proportion entre les membres qui le compoſent. La réſiſtance à la création de ces magiſ-

trats viendra seule des oppresseurs du Peuple, qui ne veulent point lâcher leur proie.

La France est encore dans cette situation ruineuse, malgré les vœux & les efforts des vrais citoyens dont l'Assemblée Nationale est remplie. Le pouvoir suprême, exécutif, héréditaire, menace, malgré les entraves qu'on lui mettra, d'éluder, d'engloutir les plus heureuses institutions. Si à Rome la tyrannie a vaincu graduellement la résistance même des Tribuns, que ne doit-on pas craindre de ses efforts? Mais enfin c'est tout ce que peut faire, tout ce que peut opposer la sagesse à un gouvernement qui conserve dans sa constitution des vices, tels que l'hérédité de la couronne.

Des Tribuns seraient iuutiles & nuisibles aux intérêts du pacte social, si l'état était bien constitué, était fondé sur les loix éternelles de la morale; mais on voit aisément que nous sommes condamnés à rester loin du terme, dont des efforts ennemis, dont des ressorts puissans nous repoussent sans cesse. Des intérêts individuels minent sourdement la liberté, attaquent, combattent, détruisent l'intérêt général, menacent cet assemblage de forces, qui ne tendent point à un but commun, d'une destruction plus ou moins rapide.

Ou il faut des magistrats conservateurs des

droits ſacrés du Peuple, des Ephores, des Tribuns; ou il faut, je le répète, que l'hérédité de la couronne, ou que la liberté périſſe.

Je ne manquerai pas d'ennemis ſur cette propoſition, je le ſais; mais ſi elle peut être utile à ma patrie, je m'en conſole, un homme voué à la vérité doit s'y attendre; il lui reſte ſes concitoyens, les ſages & *les Dieux pour amis.*

Depuis Romulus juſqu'aux Tarquins, Rome fut un gouvernement mixte; ſous leur règne le deſpotiſme ſuccéda à ce premier gouvernement; enfin leur expulſion fut la véritable époque de la naiſſance de la république. Mais la forme de l'état fut toujours incertaine, flottante, oppreſſive, juſqu'à la création des Tribuns, qui garantirent les citoyens du deſpotiſme héréditaire des patriciens, parce qu'on n'avait pas aboli cette hérédité qui traçait toujours une ligne de démarcation entre eux & le Peuple. A combien plus forte raiſon les Français doivent-ils craindre pour la liberté, qu'attaqueront ſans ceſſe les projets combinés, oppreſſifs, d'une famille héréditaire placée ſur le trône. Le danger des uſurpations graduelles de cette famille ayant le pouvoir ſuprême exécutif, eſt imminent; on peut calculer ſur des probabilités, que cette liberté ſi chère ne durera pas cent ans, pas cinquante, pas vingt-cinq, pas dix ans, ſans recevoir quelque atteinte notable,

ſi on n'oppoſe au pouvoir exécutif une puiſſance active & conſervatrice du droit des citoyens, ſi l'on ne crée des Tribuns ou des Ephores.

Mais ſi ces magiſtrats ſont utiles, néceſſaires, ils deviendraient dangereux, ſi on les rendait permanens, comme les Ephores l'étaient à Sparte, comme les Tribuns l'étaient à Rome; ils finiraient par uſurper la puiſſance exécutive, dont ils ne doivent être que les modérateurs, & le pouvoir légiſlatif, dont ils ne ſont que les protecteurs. Mais des Tribuns impermanens & amovibles ſont le vrai rempart de la liberté, ſont les ſoutiens du droit des Peuples.

Un Tribun, un magiſtrat nouvellement élu, nouvellement établi, ne part point de l'autorité de celui à qui il ſuccède, mais du pouvoir que ſes fonctions lui donnent, que la loi lui accorde.

On dira : un Tribun peut être corrompu par l'or de la cour, il peut être ſéduit par des promeſſes brillantes, par l'appât des places importantes qu'on lui fera appercevoir. L'or de la cour, ſes places ne pourraient ſuffire à la corruption des Tribuns, en rendant leur mutation plus fréquente que toutes les autres, en les changeant après trois mois d'exercice, ou ſix mois tout au plus. Que leur nombre ſoit très-limité; le nombre des membres affaiblit le pouvoir.

Mais peut-on être corrompu, quand au bout

de ſa corruption on voit l'infamie & l'échafaud ? On eſt corrompu par l'aſſurance, ou du moins par l'eſpoir de l'impunité ; mais nul ſubterfuge ne pourra, ne doit ſauver un Tribun, quand il aura négligé de réclamer, au nom du Peuple, contre un infraction faite à la loi, qu'on lui aura dénoncée. Sa réclamation au nom de tout le Peuple, ſoldats & ſimples citoyens, devra être faite ſans remiſe, ſans délai. Alors nul danger pour lui ; alors l'honneur d'être compté parmi les défenſeurs, les ſauveurs de la liberté ſera ſa récompenſe. Cette ſuppoſition eſt preſque nulle, peut-on être invité à trahir des intérêts qui nous ſont communs ?

Mais enfin, lorſque la voix du Peuple, bien exprimée dans un acte authentique, ſe fera entendre, que le Tribun averti réclame en ſon nom, ou que la loi menace, faſſe tomber ſa tête.

J'entends murmurer, qui eſt-ce qui voudra être Tribun à ce prix ? Tout homme intègre, tout homme qui ne verra que les intérêts généraux & non individuels, qui ne verra que les droits du Peuple, ſes droits ſi ſaints, ſi auguſtes, & foulés aux pieds juſqu'à nos jours, & qu'on ne reſpecte pas encore aſſez. Oui, courtiſans ſi vains, grands ſi petits, Rois ſi peu dignes de l'être, il faut vous accoutumer au mot de reſpect, en parlant du Peuple, de la maſſe totale de la nation ; trop

long-tems vous l'avez uſurpé. Qui eſt-ce qui voudra être Tribun? Tout homme libre, digne de l'être & de défendre la liberté. Citoyens, ſi quelqu'un balance à accepter une place ſihonorable, refuſez-le ſur le champ, retirez-lui votre ſuffrage; il n'eſt pas ſûr de lui; il trahirait la cauſe commune, & ſa tête ne pourrait vous répondre d'un attentat à vos droits.

Si l'on ne veut point d'une loi ſi rigoureuſe, qu'on livre le Tribun coupable au tribunal des Cenſeurs, qui, alors, chargé d'exécrations, chargé d'ignominies, ſera par eux condamné à vivre, & jugé indigne de mourir. Nous traiterons, au chapitre ſuivant, de l'érection de ce tribunal, employé avec tant de ſuccès par les Lacédémoniens & les Romains. Heureux ſi nous pouvions, après deux & trois mille ans, reſſuſciter des uſages qui ont maintenu la pureté des mœurs & fait la gloire de deux républiques célèbres.

Que des hommes auſſi étrangers aux mœurs d'un Peuple digne d'être libre, qu'aux exemples impoſans, tracés par l'antiquité, & déjà preſque effacés, traitent ces idées de rêves d'un cerveau en délire, de plans chimériques & impraticables; il viendra peut-être uu tems où ils ſeront moins décriés, où l'on ſera forcé de les adopter.

Si le corps légiſlatif avait quelque puiſſance active par lui-même, on n'aurait pas beſoin de

Tribuns. Mais il n'eſt & ne doit être rien que par la loi, qu'un autre fait exécuter. Il faut donc une autorité qui balance ou vainque ce pouvoir ſuprême exécutif, s'il veut violer les droits de la nation, qui puiſſe l'arrêter, s'il veut mépriſer, enfreindre une loi favorable à la liberté du Peuple : car s'il déſobéit, quelle ſera la force que fera agir, qu'emploiera le corps légiſlatif? Il n'en exiſte point, puiſque toute l'exécution lui eſt confiée : or les Tribuns ſeront ce terme intermédiaire entre le Peuple, le corps légiſlatif & le Roi. Cela rentre dans ce que nous avons dit au chapitre de la monarchie. Enfin des Tribuns du Peuple remédient à tout, & leur impermanence, leur amovibilité rend l'abus impraticable.

Le membre de l'Aſſemblée nationale qui, le premier, propoſera d'en créer, pourra s'appeler le ſauveur de la liberté. C'eſt une choſe ſi ſacrée, c'eſt un bien ſi au-deſſus de tout ce que l'orgueil invente, qu'on ne ſaurait prendre trop de précautions pour le conſerver.

Qu'on ne diſe pas que la liberté de la preſſe eſt un garant, un ſûr appui de la liberté civile. C'eſt un moyen puiſſant, j'en conviens; mais un premier tyran l'attaque, un ſecond la reſtreint, un troiſième, enhardi par l'impunité, & plus tyran que tous les deux, l'anéantit; parce qu'un plan d'oppreſſion réfléchi, & formé dans une

famille royale, ſe perpétue avec l'hérédité de la couronne, ce qui ne peut arriver quand elle eſt élective.

Qu'on ne diſe pas que les citoyens armés, que les gardes nationales en font le rempart le plus ferme. Ce rempart eſt bon, mais il n'eſt pas ſuffiſant; il peut être franchi par une marche lente, mais progreſſive, dont le plan, toujours dans une activité inſenſible, échappera à la franchiſe des citoyens, occupés d'ailleurs, emportés par leurs affaires domeſtiques, auxquels on oppoſera, au beſoin, des troupes ſtipendiées, qu'on aura l'art d'augmenter en ſilence. Et qu'on ne croie pas que l'enthouſiaſme ſoit toujours égal, cela eſt impoſſible, il y aura de longs momens de calme & de ſommeil : & qu'on ſe reſſouvienne que les tyrans veillent toujours.

Enfin une choſe ſans réplique, c'eſt qu'à Sparte, à Rome, les troupes étaient toutes citoyennes, & la liberté eût été anéantie bien plus tôt, ſans les Ephores & les Tribuns.

Qu'on n'oublie pas que les troupes de ligne menacent toujours la liberté; ainſi une raiſon de plus, ſi on les conſerve, pour qu'elle puiſſe être attaquée. A Dieu ne plaiſe que je veuille incriminer le patriotiſme de l'armée, je ſais que ſes braves ſoldats ſont preſque tous patriotes; mais je ſais auſſi que l'eſprit de leurs chefs n'eſt pas auſſi pur.

Je ne pose ici que des principes de droit public. Je me résume en deux mots. Anéantissement de l'hérédité de la couronne, réforme des troupes stipendiées, qu'on les incorpore dans les milices nationales, création de Tribuns, ou perte de la liberté.

On crie : qui est-ce qui défendra l'état, si on licencie l'armée ? Qui est-ce qui le défendra ? ceux qui ont défendu si long-tems Rome, Sparte, Athênes, Lacédémone & Carthage. Les troupes citoyennes, si on nous attaque, combattront pour la liberté, pour leurs foyers, leurs possessions, pour leurs pères, leurs femmes & leurs enfans. Quel ressort plus puissant ferez-vous mouvoir pour exciter plus d'honneur, plus d'enthousiasme, plus de valeur.

Les républiques anciennes & modernes prouvent que tout ce qu'on objecte ne sont que des sophismes individuels, qui disparaissent devant la raison appuyée de l'expérience de tous les siècles.

CHAPITRE XI.

Des Cenſeurs.

EN outre des Tribuns, il ſerait utile, il ſerait néceſſaire de créer des Cenſeurs. On dira : n'en avons-nous pas dans ces journaux qui reſpirent la haine de l'oppreſſion & l'amour de la république, dans ces ſentinelles de la liberté, ces dénonciateurs de l'infraction faite aux loix ? Je conviens que ce ſont des athlètes dignes par leur courage de défendre la patrie; mais leur emploi n'étant revêtu d'aucun caractère public, a conſéquemment moins d'influence ſur l'opinion; un homme attaqué dans un journal eſt moins flétri, que s'il l'était par la voix d'un Cenſeur. Les journaux ſont excellens pour dénoncer l'opinion publique à ce magiſtrat; mais ſeuls, leur cachet n'a pas aſſez d'empreinte. Le Cenſeur doit prononcer ſon arrêt, blâmer en conſéquence de cette opinion.

Les volontés individuelles réunies en maſſe, où la volonté générale ſe manifeſte par un acte public. Il peut & doit contraindre alors tout membre de l'aſſociation à laquelle il s'eſt réuni librement; cette déclaration de la volonté générale eſt la loi. L'opinion publique manifeſtée par un magiſtrat revêtu du caractère propre à l'emploi

intègre qu'il exerce, s'appelle censure, & est, sans contredit, avec les Tribuns, un des plus fermes remparts des mœurs & de la liberté.

Cet acte de l'opinion s'exerce publiquement, & ne doit avoir d'autre rigueur que la publicité. Celui qu'atteint la verge des Censeurs est noté aux yeux de citoyens.

Ah! combien de sentences seraient portées de nos jours, par ce tribunal, s'il existait; que d'hommes vendus, diffamés par la voix publique, marchands d'opprobres, qui trafiquent de leurs consciences & de leurs talens, se verraient traînés aux pieds de ce tribunal!

Je jette un coup-d'œil indigné sur le palais des Rois. Je regarde avec reconnoissance & une affliction profonde quelques membres de l'Assemblée nationale; je vois ces ames brûlantes de l'amour du bien public, luttant péniblement contre les ennemis de la patrie. Je vois le vent de la cour souffler à pleines voiles, & menacer d'un funeste naufrage le malheureux vaisseau de l'état & de la liberté.

Quel froid délire, grand Dieu! quel enthousiasme de commande avait saisi cette compagnie auguste, à la lecture de la lettre signée du Roi, pour la liste civile! que le tribunal des Censeurs eût été nécessaire! Il semblait que, parce que le Roi demande environ trente-cinq millions pour la

dépenſe de ſa maiſon, que l'état ſortait de l'abîme, était ſauvé; il le ſemblait aux acclamations, à l'idée d'aller en corps remercier le Roi; il ſemblait, dis-je, que, ſans fouler les Peuples, il avait trouvé, propoſé un moyen infaillible de réparer tous les maux qu'ont fait les dépréda-tions de la cour. C'en était fait, ſans un membre honorable à jamais, qui ſoutint l'honneur de l'Aſſemblée (1).

Je ne vois rien dans cette lettre ſi vantée par le parti miniſtériel, que le développement de cette vérité dite avec tant de naïveté par *Rabelais*: *Un Roi ne vit pas de peu.*

Faudra-t-il rappeler ſans ceſſe à l'Aſſemblée nationale ſa grandeur dont elle ſemble étonnée, ſa majeſté qu'elle ſemble oublier? Faudra-t-il lui rappeler encore que les légiſlateurs ſont au-deſſus du ſimple exécuteur des loix. Ils obéiſſent à la nation, & le Roi obéit à tous deux. Portion individuelle du Peuple, ſeul ſouverain, je veux que ſes repréſentans ſoutiennent ſa majeſté.

En voulant les venger & ſoutenir leurs propres droits, je ſais que je m'attire des haines particulières. On voudra peut-être me les faire ſentir, m'opprimer par quelque voie ténébreuſe; mais qu'on prenne garde, j'ai tiré le glaive avec les

(1) M. Barnave.

ennemis de la patrie, & le fourreau eſt loin de moi; il faut, ſi j'ai raiſon, que tous les droits de la nation ſoient reconnus, ſoient avoués, ſoient vengés, ou que je tombe ſous le fer d'un aſſaſſin.

Que les oppreſſeurs ſubalternes qui s'étaient gliſſés au commencement de la révolution, dans les places importantes, comme les rats & les ſouris dans un édifice nouveau, & qu'ils auraient renverſé, ſi on les eût laiſſé faire, que ces petits intrigans, que ces mauvais citoyens regardent bien ſi ceux qu'ils veulent opprimer ſont aſſez faibles pour être écraſés de leur poids; qu'ils prennent garde de ſe jouer à un athlète qui ne les craint pas, qui peut les confondre, les livrer, les traîner au tribunal du public, de la raiſon & des loix. Si jamais on dirigeait contre moi quelque attaque obſcure, la publicité m'en vengera; ma façon de penſer, mon ame, mes actions ſont à découvert.

J'invoque & ne crains point le tribunal de la cenſure. C'eſt ſur-tout au commencement d'une bonne conſtitution, c'eſt ſur-tout lorſque les loix ſont en vigueur, ſont reſpectées, qu'il convient de créer des Cenſeurs.

On avait conſervé un vain ſimulacre de ce tribunal, révéré, il y a trois mille ans, chez les Lacédémoniens, & depuis, chez les Romains; on en avait, dis-je, conſervé un fantôme, dans

ces arrêts de blâme que rendaient les Parlemens. Mais on ſait quel uſage, quel parti étroit & ridicule ils ſavaient tirer de ce reſſort, qui eût été ſi puiſſant ſur l'ame des Français délicats & ſenſibles, s'il eût été employé avec l'art & la ſageſſe dont on en uſait chez ces deux Peuples.

Peut-être n'étions-nous plus dans le cas de nous en ſervir avec avantage; le gouvernement avait tant contribué à dépraver nos mœurs, que cette cenſure n'aurait peut-être plus produit d'effet. Mais aujourd'hui que les mœurs vont s'épurer à l'aide des loix, & qu'elles ſont déjà changées, un pareil tribunal aurait une influence certaine & la plus heureuſe.

On peut rendre les fonctions des Cenſeurs de plus longue durée que celles des Tribuns. Elles ſont peut-être moins importantes, ou d'une importance moins directe & plus éloignée, pour la conſervation de la liberté, car leur action, leur vigilance, ne s'étend, ne regarde particulièrement que les mœurs; mais quiconque a vu dans l'hiſtoire paſſer devant lui la foule des Grecs, des Romains, de toutes les républiques du monde, a vu combien les mœurs influent ſur la liberté. O mes concitoyens, ô Français, ſes défenſeurs, ſes amis & les miens, n'en parlez jamais à ces hommes totalement corrompus, ils ſouriroient d'un rire amer au ſaint nom de liberté; n'en

parlez jamais à ces vieux eſclaves, dont la tête blanchie ſous les préjugés, ſous les abus, dont la tête vide d'idées, vieillie ſous le joug, regrettent le calme des forçats, regrettent leurs chaînes, regrettent la mort, ou plutôt, la liberté ſemble les avoir écraſés, ſemble les avoir enchaînés. Vils bâtards de la race humaine, hommes autant au-deſſous de la liberté, autant au-deſſous de la révolution, que le cœur de Brutus, que l'ame inflexible de Caton était au-deſſus de la ſervitude.

Hélas! j'en rencontre par-tout; la cour en regorge, Paris en eſt plein, il y en a juſques dans l'aſile de la liberté.

Indignes & triſtes humains, qui vous croyez de droit dans l'abrutiſſement le plus honteux, qui regardez vos fers d'un œil calme & ſtupide, ſans les tremper de vos larmes, de larmes d'indignation, que j'ai mille fois répandues, que vous êtes....., j'ai preſque dit heureux, mais indignes de vivre! Miſérables forgerons des anneaux qui vous enchaînent, malheureux cyclopes tout noircis de la foudre de vos tyrans, qui ne l'allumez que pour tomber ſous ſes coups, n'apprendrez-vous jamais qu'un grand Peuple n'a qu'à vouloir, pour être libre? n'apprendrez-vous jamais que ce ſont les bras de la patrie qui aſſerviſſent, qui aſſaſſinent la patrie? ſerez-vous toujours

jour un vil bétail aux ordres d'un indigne pasteur? voudrez-vous toujours baiſer en soupirant les roues d'un char teint du ſang de vos ayeux? Un homme, eût-il aſſervi le monde, n'eſt jamais qu'un brigand particulier; & vous lui croyez le droit d'enchaîner la volonté générale! Il faut être dans une aliénation continue de toutes les facultés de l'ame, il faut être dans un délire éternel, pour ſe l'imaginer.

Ah! ce n'eſt pas pour vous que j'invoque la cenſure; je ſais que ce tribunal ne ferait aucune impreſſion ſur vos ames. Diſparaiſſez, race abatardie, race des eſclaves, faites place à un Peuple libre, à la race future.

Son miniſtère ſe bornant à blâmer, à improuver, cela ſuppoſe un ſentiment pur, une connaiſſance intègre de la liberté, de ſes droits, des mœurs, de la perſonne du Cenſeur, qui pourtant eſt averti par l'improbation générale; il ſuppoſe une grande délicateſſe dans l'eſprit du Peuple, qui ne peut ſe rencontrer chez une nation corrompue. On ſe moquera du Cenſeur & de ſes jugemens. Alors tout eſt perdu; mais dans un état qui ſe régénère, comme la France, qui ſort de ſes ruines & des bras de la mort, un pareil tribunal avoué par une nation, & auquel ſes repréſentans donneraient la dignité qui lui convient, ne manquerait point l'effet qu'on en doit

attendre. Il effraierait du moins pour un tems cette tourbe vile, qui s'agite parmi les débris du despotiſme qui voudrait les rallier, & calcule dans quel tems elle pourra réopprimer les citoyens.

Ce tribunal déclare l'opinion publique, & n'en eſt jamais l'arbitre. Il ne peut s'en écarter, il ne peut vouloir uſurper ſur un autre tribunal, ſans perdre de ſon influence, de ſes propres droits, & ſans être menacé d'une ruine prochaine.

La loi ne fait point les mœurs, mais elle les conſerve, elle affermit même les jugemens des hommes vertueux, ſur tout ce qui eſt honnête; elle les fait triompher des erreurs, des héréſies politiques, que veulent propager ces eſclaves ſoudoyés, ces valets des ennemis de la choſe publique, qui vendent leur voix & leur ignorance pour un morceau de pain; elle fait rentrer dans la poudre ces batards des Catilina, qui, montés ſur des chimères, oſaient combattre la vérité éternelle.

Voilà le bien que fait la loi ſur l'opinion, & la cenſure protège ſes droits contre les erreurs.

Mais ſi la loi eſt audacieuſement enfreinte, plus d'eſpoir que la cenſure puiſſe faire obéir; le tribunal eſt anéanti. Que le ſage, que le citoyen aille pleurer dans un déſert la perte, la ruine de ſa patrie.

Si je vois encore long-tems les baſſes adula-

tions environner ce trône qui appartient à la nation, ſi je vois l'influence de la cour marquer de ſon ſceau funeſte des décrets qui ne doivent être que pour le Peuple, des décrets qui ne doivent être que pour le protéger contre elle, que pour arrêter cette cour affamée, qui eſt abſolument dans la claſſe dévorante, onéreuſe & ſtérile; ſi je ne vois la vertu auſtère ſortir de cette diète mémorable; ſi j'y vois encore longtems courir après des jouiſſances individuelles, ſans s'embarraſſer des malheurs généraux; je dis que le reſſort moral eſt uſé : je m'enveloppe de mon manteau; je dis, en pleurant, adieu à ma patrie; je vais chercher en Amérique la paix & la liberté.

Mais j'eſpère que je ne ſerai pas réduit à cette extrémité déſolante; j'eſpère que les ames profondes, énergiques & vertueuſes, qui entretiennent le feu ſacré qu'un ſouffle profane, qu'un génie infernal voudrait éteindre, ſauveront la république; ſon vaiſſeau entre-ouvert eſt battu d'une tourmente affreuſe, mais il n'eſt pas englouti, on peut le ſauver encore. Mais puiſqu'on ne peut établir une juſte proportion entre les différentes parties de l'empire, le pilote qui le ſauvera, ſera celui dont l'éloquence entraînante, dont la dialectique vigoureuſe fera valoir, démontrera la néceſſité des Tribuns & des Cenſeurs.

Légiſlateurs, ſongez qu'après vingt ſiècles de trépas, le génie de Rome, l'ombre de Caton eſt devant vous : l'entendez-vous? Elle vous crie : C'eſt moi qui, tant que je vécus, empêchai les mœurs des Romains de ſe dépraver, & les mœurs ont, avec les Tribuns, garanti la liberté.

Légiſlateurs, érigez donc ces tribunaux où l'on défendit leurs droits. Je ne l'eſpère pas, je vous l'avoue; mais il y faudra revenir tôt ou tard. J'ai dit ci - devant qu'il fallait que l'hérédité ou la liberté périt; je dis plus, il faut que la royauté, telle qu'elle eſt déterminée, ou la liberté, ſoit anéantie, ou que l'on inſtitue des Tribuns & des Cenſeurs; parce qu'il n'y a point, en France, de contre-poids ſuffiſant pour contenir la puiſſance ſuprême exécutive dans la ſubordination légale. Les ſeuls, dans l'état des choſes, qu'on puiſſe lui oppoſer, ce ſont des Tribuns & des Cenſeurs; & je les crois encore impuiſſans, ou à peine ſuffiſans pour arrêter les uſurpations progreſſives d'un Roi héréditaire.

Je penſe, avec un grand philoſophe, qu'une couronne élective, avec le plus abſolu pouvoir, au moment qu'on la mettrait ſur la tête d'un Roi, vaudrait mieux qu'une couronne héréditaire, avec un pouvoir preſque nul.

CHAPITRE XII.

De la loi Salique.

IL eſt à propos de dire quelque choſe de la Loi Salique, de cette loi qui aſſure, dit-on, dans la race régnante, la ſucceſſion de la couronne, de mâle en mâle ſeulement.

Juſqu'à quand bercera-t-on la nation de ce conte ridicule, que *Clovis* a rédigé cette prétendue Loi Salique?

Mais je ne crois pas qu'une loi portée par *Clovis* pût être en faveur de la famille régnante, qui n'a pas une goutte du ſang de cet ingrat, farouche ſanguinaire, avare, aſſaſſin, parricide, chef de voleurs, échappés de la Germanie; je ne crois pas que le père de *Charlemagne*, dépouillant ſon Roi, pût profiter d'une loi qu'avait portée ce brigand digne de l'échafaud; je ne crois pas que *Hugues Capet*, uſurpant la couronne ſur la maiſon de *Charlemagne*, pût l'invoquer, & que ſes deſcendans aient le droit de citer cette loi ridicule.

Car, enfin, ou *Hugues Capet* fut un uſurpateur, ou il fut élu: s'il fut un uſurpateur, que ſont ſes deſcendans, & quel eſt leur titre? s'il

fut élu, l'élection est donc un droit & non pas cette Loi Salique.

Il est certain que les Etats-généraux assemblés, en 987, le choisirent par préférence à *Charles de Lorraine*, premier prince du sang, héritier de ce trône, si l'on en pouvait jamais hériter. Ils firent bien voir que quand l'exclusion d'un prince s'accorde avec l'intérêt de la nation, elle est en droit d'élire celui quelle en croit le plus digne. *Charles* était fils de *Louis Doutremer*, frère de *Lothaire*, oncle de Louis V, derniers Rois. Il avait donc droit à la couronne, si les droits éternels de la nation ne devaient pas avoir la préférence. Les états ne firent que suivre la règle générale & inviolable, quand ils sont libres, d'élire celui qui leur en parut le plus digne.

Voyons l'ordonnance solemnelle des Etats de 987. Elle porte : *Que d'autant que Charles s'était montré ami des ennemis de la France, et ennemi juré des Français, aussi que les Français renonçaient à son amitié, et le déclaraient déchu du bénéfice de la loi, tant pour avoir rompu le premier, que pour n'être tenus de reconnaître pour Roi un ennemi de l'état, leur serment les obligeant à un Roi père, juste, sage, doux, attrempé; et pour ainsi qu'à leur ame et conscience, sans aucune altération de la loi fondamentale, ils le quittent, et déclarent être leur intention de*

pourvoir au royaume, d'un Roi qui pourvût à la France.

Qu'étant du tout néceſſaire d'établir un Roi, pour la conſervation de la couronne de France, deſtituée, tant par la mort de Louis V, que par la félonie manifeſte de Charles, duc de Lorraine, en bonne foi, ſelon Dieu et leurs conſciences, les Etats éliſent Hugues Capet pour Roi.

Je crois que l'élection de la ſouche eſt préciſe. Si la ſouche a été élue, pourquoi les deſcendans ne le ſeraient-ils pas, ou rejetés, s'ils ſont indignes de régner? Veut-on ſacrifier la nation, le bonheur de vingt-cinq millions d'hommes à un individu?

Mais voyons ſi cette Loi Salique, tant citée, & dont on s'appuie, a exiſté.

Quoi! les Francs, les barbares d'un canton de la Germanie, auraient compoſé, dans leurs marais, un code conſidérable, & Clovis, qu'on dit, ſans la moindre preuve, fils de Childéric, aurait rédigé ces loix, quand les Français n'ont pas eu une coutume écrite, avant la fin du règne de *Charles VII*?

Un code chez une nation, dans un tems qu'elle ne vivait que de rapines & de brigandage, dans un tems qu'elle n'avait pas une ville fermée; c'eſt le comble de l'extravagance. Cette vérité, qui eſt dans la nature, peut être méconnue par

ceux qui aiment les fables, le merveilleux, l'incroyable, mais n'en eſt pas moins moralement démontrée.

Cette Loi Salique nous eſt donnée en latin, & non dans la langue des Francs, comme ſi ces barbares avaient appris la langue latine.

On ſuppoſe qu'elle fut rédigée par Clovis, & on le fait parler ainſi : « *Lorſque la nation illuſtre* » des Francs était encore réputée barbare, les » premiers de cette nation dictèrent la Loi Sa» lique. On choiſit parmi eux quatre des prin» cipaux, *Viſogaſt*, *Bodogaſt*, *Sologaſt*, & » *Vindogaſt*. »

Un grand homme dit à ce ſujet, que c'eſt le cas de citer la fable de la Fontaine :

Notre magot prit pour le coup
Le nom d'un port pour un nom d'homme.

Ce ſont les noms de quelques cantons francs, dans le pays de Worms.

Cette abſurde chimère, inventée dans des tems poſtérieurs, tombe en ruine devant la raiſon qui examine, & eſt crue par l'ignorance qui n'examine rien.

Dire que cette hérédité de mâle en mâle eſt appuyée & conſacrée par cette prétendue loi, c'eſt faire preuve d'une ſtupide crédulité.

Les Bourbons étaient dans un tel degré de

pauvreté, depuis Louis IX jusqu'à Henri IV, que le fameux prince de *Condé*, frere d'*Antoine de Navarre*, & oncle d'Henri IV, n'avait que six cents livres de rente de son patrimoine. Cette branche avait été extrêmement négligée. Le nom de Bourbon vient de Bourbeux, d'un fief de ce nom, qui tomba dans leur maison par un mariage avec l'héritière de Bourbon.

Les Francs, ces sauvages de la Germanie, tous les Peuples du Nord eurent le même gouvernement; tout se réglait dans les assemblées générales de la nation. Les Rois n'étaient que les chefs de ces assemblées; & ce fut presque la seule administration des Français, sous les deux premières races, jusqu'à Charles-le-Simple.

Mais dans la ruine de la race Carlovingienne, lorsque tout fut démembré, que le royaume d'Arles s'éleva, que les grands vassaux de la couronne, presqu'indépendans, s'emparèrent des provinces, le nom de Français fut plus restreint. Sous Hugues Capet, Robert, Henri & Philippe, on n'appela Français que les Peuples en deçà de la Loire.

Clodvic, ou Clovis, fut élu chef du canton des Francs, & non Roi de ces barbares; dans l'acception que ce mot a reçu depuis, parmi des courtisans & des esclaves. Tous les Germains élisaient celui que les suffrages destinaient pour

remplir cette place, que le malheur, la faibleſſe & la tyrannie ont rendue héréditaire dans preſque tous les gouvernemens, & que rien ne doit, ni ne peut donner que la voix des Peuples.

Les Francs, qui rédigèrent, dit-on, ce code de loix, de coutumes, au milieu de leurs forêts, n'étaient ni polis, ni profonds en politique. Ils excluaient du gouvernement une portion du genre humain, que l'expérience a montrée ſouvent auſſi digne que les hommes de régner. Eliſabeth, reine d'Angleterre, Eliſabeth, ſœur du Czar Pierre premier, Catherine II ont prouvé, que puiſqu'on a rendu, que puiſqu'on a cru le trône des Français héréditaire, on pouvait, ſans plus de danger, admettre les femmes à y ſuccéder. Il paraît que les Francs n'étaient pas de grands légiſlateurs. Mais que ce ſoit une femme ou un homme qui hérite du trône, c'eſt toujours un attentat contre le droit des nations.

Les uſages les plus accrédités ont une origine ſouvent bien différente de celle que leur aſſigne le vulgaire des hiſtoriens, qui trouve plus court, plus aiſé d'admettre un fait même incroyable, que de le ſoumettre à l'analyſe, à la critique.

Les uſurpateurs héréditaires n'ont pas manqué d'eſclaves qui leur ont répété qu'ils ne tenaient l'empire que de leur épée & de Dieu ſeul. Indignes humains, vil limon de la race des eſclaves,

qu'eſt-ce donc que le Peuple? qu'eſt-ce qui compoſe un empire? C'eſt lui ſeul, lui ſeul peut le donner; mais à qui : à la loi. Voilà le maître à qui je jure d'obéir; je n'en reconnais pas d'autre.

Un trône héréditaire, malgré les meilleures inſtitutions, menace tôt ou tard de tout enfreindre, de tout dévorer, de tout engloutir. Je le répète pour qu'on s'en reſſouvienne : il n'eſt établi que ſur la déception, la faibleſſe & l'imprudence.

Tant que les malheurs n'inſtruiront pas les Rois, tant que, dès leur berceau, dés leur adoleſcence, ils ſeront environnés de tout le faſte de la cour, ils ſeront tous incapables de régner.

Dans une longue ſérie de Rois qui ont peſé ſur la France, je n'en vois pas un ſeul à qui le burin, la véracité de l'hiſtoire puiſſe faire grace. Preſque tous ont été indignes de l'amour des Français, indignes de l'honneur de leur commander. Ils n'euſſent certainement pas été élus, ſi les droits de la nation avaient prévalu, ſi on avait conſulté la voix des Peuples, ſi l'on eût examiné leurs mœurs & peſé leurs vertus. Tant que ſans elles on pourra parvenir au trône, les nations n'auront que des éclairs de liberté, de longues années de confuſion, de licence, d'anarchie, & des ſiècles de ſervitude.

Légiſlateurs, vous faites de vains efforts pour

établir une liberté durable, ſi nos Rois, nos mandataires peuvent oublier qu'ils ſont maintenant à découvert devant les Peuples, qui les jugent, les approuvent ou les condamnent; s'ils peuvent oublier qu'ils ne ſont que des hommes; s'ils peuvent oublier un inſtant que rien n'eſt à eux de ce qui les environne, que la nation peut les dépouiller; s'ils peuvent s'imaginer être placés ſi haut que ſa vengeance ne puiſſe les atteindre, les rendre à leur nullité primitive, les précipiter dans la dernière claſſe des humains, les punir de l'infraction des loix les faire payer de leurs têtes leurs attentats contre l'homme & la liberté.

CHAPITRE XIII.

Des Républiques, ou de la Démocratie.

LA République eſt-elle préférable à la monarchie ? Demandez-le à un homme libre, il vous répondra qu'il ne ſait pas comme on peut faire, de ſens raſſis, une pareille queſtion ; il vous dira qu'il n'y a qu'un eſclave qui puiſſe en douter. Faites-la à un penſionnaire du Roi, il vous répondra qu'il n'y a pas de comparaiſon ; que la paix, que les jouiſſances tranquilles ſont le propre de la monarchie ; que les diſſentions, les guerres inteſtines agitent, déchirent les Républiques ; que l'état démocratique eſt le pire de tous. Hé bien, laiſſons le penſionnaire du Roi & le républicain, oſons juger ; les faits & le raiſonnement vont parler.

Grotius, Machiavel, Hobbes, Ariſtote même, je vous abandonne ; je ne perdrai plus de tems à étudier vos ſavantes recherches ſur le droit public ; il faut en chercher les principes ailleurs. Je me jette dans les bras de la nature. Voyons ſi la raiſon incréée, ſi la liberté éternelle, ſi Dieu n'a pas parlé. Poſons des principes tacitement reconnus depuis un pole juſqu'à l'autre.

S'il a fait quelques hommes pour être libres,

il les a tous faits pour la liberté ; s'il en a fait quelques-uns pour être esclaves, il les a tous faits pour la servitude; car ils tombent tous égaux de ses mains. Jetés tous sur la terre au milieu des cris, des douleurs & des larmes, nus, rampans, au-dessous des autres animaux, ils périraient en ouvrant l'œil au jour, si l'humanité les abandonnait. Ils ne savent ni marcher, ni penser, ni parler, ni manger; pleurer est tout ce qu'ils font naturellement & sans maître.

Les nations existaient avant les Rois; la liberté existait donc avant la servitude. Un esclave descend donc d'un homme libre; un Roi, un despote, un tyran n'ont point d'autre origine : j'en descends aussi. Eh! barbare, de quel droit veux-tu m'arracher un bien dont jouissaient en commun mes ayeux & les tiens? Ai-je perdu de leurs droits, te les ai-je cédés, ou me les as-tu volés? le vol est manifeste.

Rousseau dit qu'il n'existera jamais de véritable Démocratie, parce qu'il est impossible que le Peuple demeure toujours assemblé pour régler ses affaires. Il semble se contredire dans plus d'un endroit, sur-tout dans celui-ci, où il dit que *le Peuple de la Grèce était toujours assemblé sur la place*; & dans celui-ci, *le souverain ne peut agir que quand le Peuple est assemblé. Le Peuple assemblé*, dira-t-on, *quelle chimère! C'est une*

chimère aujourd'hui; mais ce n'en était pas une il y a deux mille ans : les hommes ont-ils changé de nature? Quoi qu'il en ſoit, examinons ſon opinion, voyons s'il peut exiſter un état Démocratique : je le penſe ainſi, contre l'opinion de ce grand homme.

Mais la difficulté ſe réduit à rien, devant une Démocratie repréſentée. Je conçois que ſi la nation confiait des pouvoirs ſans bornes à ſes repréſentans, ce ſerait alors des pouvoirs très-dangereux & nuls; mais il n'en eſt pas ainſi : ils ſont limités, & la nation a toujours le droit d'improbation. Le Peuple peut, dans tout pays, charger des députés de ſes volontés, leur donner des pouvoirs qu'ils ne peuvent enfreindre. Qu'on ne diſe pas que c'eſt aliéner, du moins pour un tems, ce qui eſt inaliénable, la ſouveraineté. Le ſouverain ne peut aliéner ce droit, non ſans doute. Quel pourrait-être le prix de l'échange; que pourrait-on donner pour indemnité? Rien. Il n'eſt point d'indemnité contre le plus grand bien poſſible. Les députés ne font alors qu'un acte de ſujet, & non de ſouverain, puiſqu'ils ſont obligés d'obéir à la volonté ſuprême de la nation, qui ne peut être dépouillée, dans aucun tems, dans aucun lieu, de ſes droits ſouverains; ils réſident dans le tout, dans la maſſe totale de la nation, ils ne réſident que là.

Les prépoſés ſe réuniſſent en corps ; ils décrètent les loix dictées par la majorité ; mais la nation reſte ſouveraine, les avoue ou les improuve dans une ſeconde légiſlature. Je ne vois dans cette diſpoſition que des avantages, & nuls des inconvéniens attachés à une tumultueuſe aſſemblée de toute une nation, ſuppoſé qu'elle ſoit poſſible. Appelez députés, mandataires, repréſentans, ſi vous voulez, les membres chargés des volontés de la nation, peu m'importe, toujours eſt-il conſtant que leurs fonctions ſont au-deſſus de celles du Roi. Il n'eſt que le ſecond exécuteur des ordres du Peuple, qu'il reçoit par leur organe : le Peuple commande à tous deux; le repréſentant, le Roi doivent obéir. Le Peuple eſt aux repréſentans, ce que les repréſentans ſont au Roi.

Peuples, choiſiſſez bien ſur-tout vos députés. Qu'ils ſoient tous remplis de talens. de vertus. La cour acheterait un petit nombre qui ſerait en poſſeſſion d'entraîner les ſuffrages & de dicter les loix; ce qu'elle ne pourra exécuter, ſi tous ont un mérite preſqu'égal; ſon or n'y pourrait ſuffire. Peuples, ne ſouffrez pas qu'on puiſſe jamais éloigner la tenue de l'aſſemblée nationale, ſous quelque prétexte que ce ſoit; ſa fréquence, en changeant ſes membres, rend la ſéduction preſqu'impoſſible. Vous avez devant les yeux

l'exemple.

l'exemple du parlement d'Angleterre, dont l'or de la cour s'eſt rendu maître, parce qu'il s'écoule ſept années entre chaque ſeſſion.

Français, votre pays eſt facile à gouverner; borné à l'eſt par les Alpes, au midi, par les Pyrénées & la Méditerranée, à l'oueſt, par l'Océan, au nord, par la Germanie, il n'y a pas à craindre que ſa grandeur, que toutes les cauſes qui concoururent à détruire l'empire romain, opèrent ſa ruine.

Vous ne devez jamais tenter de conquêtes. Quand ce ne ſerait pas un crime devant la nature, votre ſituation s'y oppoſe. Vous devez employer toutes vos forces à vous défendre.

Voilà la raiſon pourquoi il eſt peu néceſſaire de troupes réglées, de ces corps qui conſomment, & ne rendent rien à la patrie. Encore moins de troupes étrangères. Nous en parlerons au chapitre ſuivant. Des ſoldats-citoyens défendront leurs foyers & la liberté, que je regarde toujours en danger au milieu des troupes de ligne.

Si c'eſt un droit du Peuple de nommer ſes Rois, ſi c'eſt un droit qu'on ne peut lui refuſer, à plus forte raiſon c'en eſt un dont on ne peut le dépouiller, de nommer ſes défenſeurs, ſes généraux, comme de nommer ſes juges. Cette diſtinction d'homme de robe & d'homme d'épée fut inconnue des anciens. Tout homme cherchait

à ſe rendre digne de ces deux états ; il n'était que citoyen. Sans apporter dans une de ces places la plus importante, cet eſprit meſquin qui iſole un individu du corps de la patrie, qui fait naître ces diſſentions, ces chocs de l'opinion, qui, en prouvant la préſence de la liberté, prouvent auſſi par leur ténacité, leur longueur, leur fréquence, que l'état eſt dans une criſe violente. Il faut qu'il triomphe, ou qu'il périſſe. Mais ſi les diſſentions, les tumultes affligent les bons citoyens & les rempliſſent de ſollicitude, elles effraient ſur-tout les tyrans. C'eſt dans la nuit, c'eſt parmi ces diſtinctions ſophiſtiques & tortueuſes qu'ils voudraient régner, c'eſt le calme qui annonce leur aſcendant perfide.

C'eſt dans la Démocratie qu'on voit ſur-tout de ces chocs, de ſes aſſauts, de ces combats d'éloquence & d'opinions, qui prouvent que l'homme jouit de ſes droits : & je dois dire, avec le reſpect que tout homme libre doit à Rouſſeau, & le mépris, la pitié qu'il doit aux eſclaves, qui n'oſeraient concevoir ſeulement l'idée d'un état démocratique, que ce grand philoſophe, en diſant qu'il n'en peut exiſter, prouve qu'il en concevait l'idée ; mais que toujours mécontent, déſeſpérant de la nature humaine, il aima mieux ſe taire, abandonner les Peuples, qu'il n'aurait pu arracher à leurs tyrans, que de

leur tracer, d'une main hardie, des principes qui auraient été méconnus, que de leur preſcrire les règles par leſquelles il peut s'élever & ſe conſerver. La dernière phraſe de ſon chapitre de la Décomocratie le prouve aſſez. Il dit: *S'il y avait un Peuple de Dieux, il ſe gouvernerait démocratiquement: un gouvernement ſi parfait ne convient pas à des hommes:* il ajoute, *ou le luxe eſt l'effet des richeſſes, ou il les rend néceſſaires.* Il faudrait opter entre les deux propoſitions. Mais examinons-les. Qu'eſt-ce que le luxe? Ce ſont les richeſſes dont on fait uſage, & dire que le luxe eſt l'effet des richeſſes, c'eſt dire que les richeſſes ſont l'effet des richeſſes; & je demande ſi c'eſt avancer la queſtion: *ou il les rend néceſſaires*; dans cette ſuppoſition il eſt incertain ſi l'effet eſt la cauſe, ou ſi la cauſe eſt l'effet. Dans le premier membre, il eſt l'effet ſuppoſé; dans le ſecond, il eſt la cauſe. Ah! Rouſſeau, je révère la profondeur de ton génie, mais quelquefois je gémis.

Il dit dans le corps du chapitre; il faut une grande égalité de rangs & de fortunes. Oui, il faut qu'il n'y ait qu'un rang, celui de citoyen; mais l'égalité de fortune eſt impoſſible. Celui qui travaille beaucoup, doit recueillir beaucoup. Cette loi de l'égalité frapperait ſur l'état, l'appauvrirait; le commerce, l'induſtrie y ſeraient ſans

vigueur, les talens & les arts, ſi néceſſaires à un grand état, y ſeraient ſans récompenſe, y languiraient; le génie y mourrait dès ſa naiſſance. Il faut que l'homme ſoit aſſuré de recueillir le fruit de ſes travaux, en honneurs civiques, en crédit, ou en bien-être phyſique. Ce dernier eſt le moins dangereux. Les honneurs, le crédit mettent de la différence entre les rangs; celui qui jouit, non pas avec un faſte inſultant, mais qui uſe en citoyen des richeſſes que ſon activité lui a fait amaſſer, ſe ſert de ſes tréſors, qu'en dépenſant il donne à ſa patrie. Il eſt juſte que, ſur le ſoir de ſa vie, l'homme laborieux ſe repoſe ſous l'arbre qu'il a planté.

Je parle des vraies richeſſes, en nature, & non pas de ce métal qui ne ſert que d'échange, & qui n'est qu'une richeſſe fictive.

On peut même, par des loix ſomptuaires, dévouer à l'infamie le Craſſus qui bleſſe l'œil de la pauvreté honnête & ſenſible : frappons l'abus, & reſpectons l'uſage. Cela regarde les Cenſeurs.

L'homme riche a-t-il ſix ſens ? Non, il ne peut paſſer en jouiſſance réelle le terme poſé par la nature, & l'indigent eſt auſſi près que lui du bonheur; il fait dépenſer, voilà à quoi ſe réduit ſon plus de jouiſſance.

Qu'eſt-ce qui détruit un empire ? C'eſt l'abſence des vertus civiques & des loix qui les faſſent

naître & les soutiennent, & non pas l'or qui sert d'échange & qu'on cizèle. Qu'on ne dise pas que l'ordre prépare un Peuple à être subjugué ; les Romains n'ont jamair été plus redoutables qu'au milieu de leurs triomphes, que lorsqu'ils traînaient après eux les trésors de l'Asie, les richesses des nations qu'ils enchaînaient à leurs chars, des Rois vaincus ; qu'ils étalaient aux yeux des Romains tout le luxe & le faste insolent des vainqueurs. C'est le défaut de sa constitution qui a détruit Rome, ou cette constitution barbare & ruineuse, qui reposait sur la guerre, c'est-à-dire, sur le malheur du monde. Ils irritèrent, lassèrent, aguerrirent les Peuples vaincus ; voilà les causes les plus graves de sa destruction. Rome fut toujours dans un état violent, dans lequel il est impossible que rien puisse long-tems se soutenir. C'est le défaut de ses loix qui a causé sa ruine ; je ne vois que cette cause dans la chûte plus ou moins précipitée des empires.

Le luxe, ou ce qu'on appelle ainsi, qui n'est que l'emploi des richesses, le luxe, dis-je, ne ruine point un état ; c'est l'enseigne de sa grandeur, de ses ressources, de son opulence ; c'est la preuve du génie de ses habitans. Nos barbares ancêtres, confinés comme des bêtes sauvages, comme des animaux de carnage, dans leurs repaires, qu'ils appelaient *chatels*, auraient trouvé

innoui qu'on eût repréſenté à grands frais nos opéras, nos chef-d'œuvres tragiques, ils auraient crié : l'état eſt perdu; il vaut bien mieux s'aller aſſaſſiner en raſe campagne; il vaut bien mieux aller, couverts de fer, porter la déſolation dans des hameaux tranquilles, égorger femmes, enfans, vieillards, & livrer leurs toits aux flammes..... Voilà ce que leurs goſiers rauques auraient articulé, ou du moins le ſens précis de leurs diſcours. Gardons-nous de penſer comme eux : ſoyons citoyens; repouſſons de toutes les facultés de notre ame, de toutes nos forces phyſiques, quiconque aurait l'inſidieuſe, l'indigne penſée de nous réimpoſer des fers. Mettons ſurtout un frein terrible à l'infraction des loix favorables à la liberté, non pas douteux, mais exprimé, mais prononcé. Que le Roi, qui la doit garder, ſoit plus ſévèrement frappé, s'il l'enfreint, qu'un autre citoyen; qu'il épouvante par ſon exemple quiconque porterait une main profane aux droits de l'homme, qu'avoue la nation. De cette manière, ils ſeront reſpectés; il n'en eſt pas d'autre.

Faiſons rentrer dans la poudre nos ennemis qui ſont dans cet empire, dans cette capitale, à cette cour qui renferme tant de mauvais citoyens. Soyons amis de nos voiſins; réaliſons, s'il eſt poſſible, ce traité de confraternité, de paix

universelle, du bon abbé de *S. Pierre*; faisons une coalition avec tous les Peuples dignes d'être libres, contre les tyrans qui les oppriment encore; faisons pâlir cette douzaine d'oppresseurs héréditaires, qui écrasent les Peuples de l'Europe.

Le même philosophe se trompe encore, quand il donne pour une des raisons de l'impossibilité d'une Démocratie, qu'il est *contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne, et le petit soit gouverné.* Dans une Démocratie réelle ou représentée, tous ont une influence sur le gouvernement; ce n'est pas une partie, c'est le tout qui gouverne: ainsi supposer un partage, c'est détruire la Démocratie. On ne peut supposer un grand, ni un petit nombre distinct, où est le tout rassemblé ou représenté. Il ajoute que la vertu est nécessaire dans tous les gouvernemens, mais sur-tout dans la république. C'est-à-dire qu'il faut savoir lui immoler ses intérêts individuels, qu'il faut que le salut de tous soit le mobile unique de toutes les actions; car dans les autres gouvernemens la vertu est souvent nuisible. N'est-ce pas décider que la république est le seul bon gouvernement, est le meilleur de tous, puisque la vertu lui est absolument nécessaire, & que dans tous les autres, sans exception, elle est souvent très-dangereuse à celui qui la pratique ?

Je ne sais qui le premier a pu donner le nom

de république à la Pologne. C'eſt une anarchie deſpotique, une république de tyrans. Quoi! un état où les neuf dixièmes de la nation ſont eſclaves, ſont cerfs, attachés à la glèbe, s'appellera république? Non, ſauvages Palatins, votre gouvernement ne méritera jamais le nom ſacré de république, que la patrie la plus eſſentielle, la plus reſpectable de la nation, que ceux qui vous nourriſſent, que les agriculteurs n'aient repris leurs droits que vous avez uſurpés, ne vous aient accablés des débris de leurs fers.

Tout ouvrage écrit contre l'état républicain eſt un ouvrage d'eſclave, un ouvrage écrit ſous l'œil des tyrans, un ouvrage que je rejette loin de moi.

Monteſquieu, en donnant la vertu pour principe à la république, a bien raiſon. Mais qu'entend-il quand il dit que l'honneur eſt celui des monarchies? eſt-ce l'honneur d'obéir à un individu? Qu'il jouiſſe de cet honneur, mais moi je n'obéis qu'à la volonté générale. Il faudrait définir les termes. Je ne conçois d'honneur qu'où eſt l'amour de l'ordre, c'eſt-à-dire, la vertu; le reſte ſont des fantômes extravagans, bizarres & ſouvent barbares.

Je regrette que Rouſſeau n'ait pas voulu tracer les principes vigoureux & hardis, ſur leſquels doit repoſer la Démocratie. Il ſerait digne d'un

génie philosophe de former ce code heureux, l'unique qui convienne aux nations.

Que le sage qui l'entreprendra, s'assoie, par la pensée, au milieu d'un Peuple immense, au centre du monde; que de là il trace aux Peuples de la terre des devoirs, des vertus & le bonheur. C'est le seul gouvernement auquel la morale soit applicable sans exception.

Législateurs, prouvez aux hommes que leur plus grand intérêt est d'observer les loix auxquelles vous voulez qu'ils obéissent. Le problême du meilleur des gouvernemens est résolu. Il n'est que ce seul moyen de prescrire une obéissance invincible, parce qu'elle est raisonnée & digne d'un Peuple libre.

Les ordres donnés à un esclave avilissent jusqu'à celui qui les prescrit.

Les ordres qu'on donne à un homme libre assurent la liberté générale, ne sont que le résultat de la volonté libre de tous les individus, pour la protection de la liberté particulière. Si un seul homme peut être impunément opprimé, il n'y aura bientôt plus, pour tous, que l'esclavage.

Tyrans, que vos intérêts vous arrêtent. Gardez-vous de vouloir opprimer, car vous aurez contre vous toutes les forces morales & physiques d'un empire. Une première oppression en demande une

ſeconde, pour ſe ſoutenir, ainſi de ſuite, juſqu'à ce que vous ſoyiez arrivés au dernier terme, où eſt l'exécration & la vengeance.

C'eſt ce qu'il faut démontrer par les principes qui ſont dans la nature, par le raiſonnement & les faits terribles qui viennent de l'appuyer. Quand la France eſt encore pleine de ces exemples, de ces ſouvenirs heureux & funeſtes, c'eſt le moment de les tracer, en dépit de ſes ennemis que l'Aſſemblée nationale même a dans ſon ſein. Appelés pour défendre la nation Françaiſe contre les fureurs, les outrages du deſpotiſme, ces indignes mandataires ont compromis, trahi, vendu ſes droits.

Français, votre liberté eſt le fruit primitif de la philoſophie; profitez-en pour former un code vraiment digne de toutes deux. On a vu dans ce ſiècle les grands hommes qu'il avait fait naître, s'unir pour raſſembler en corps toutes les connoiſſances éparſes dans l'Europe; on les a vus, dis-je, élever ce ſuperbe monument, ce dépôt ſacré de toutes les productions de l'eſprit humain. Savans, philoſophes, citoyens, réuniſſez vos forces pour fonder les baſes de la liberté, du bonheur des Français, des Européens, des nations.

On verra venir chez vous les ſavans de toutes les contrées de la terre puiſer, dans le code de

la liberté, la ſageſſe, l'art de ſe gouverner, vous demander des loix. On vit autrefois les Grecs, Peuple ingénieux & ſenſible, à qui vous reſſemblez ſous plus d'un rapport, on les vit, dis-je, amoureux de la ſageſſe, quitter leur patrie, aller chercher la philoſophie ſur les bords de l'Euphrate & du Gange. Ah! c'était un beau ſpectacle de voir partir & revenir ces hommes marqués du ſceau de la divinité.

Mais ne ſortez pas de chez vous pour trouver la ſageſſe; vous ne rencontreriez que la tyrannie où jadis régna la liberté; la ſervitude couvre la terre : vous êtes dignes de concevoir & d'exécuter, par vos propres forces, ce plan heureux & vaſte.

La nature eſt par-tout abandonnée pour des fantômes; ils ont fait, peut-être depuis dix mille ans, le malheur des nations. Il eſt tems qu'elle ſorte de deſſous les ruines des ſiècles, de deſſous les décombres entaſſés par les tyrans.

Hélas! que de génération ſont enſevelies pour jamais, ſans avoir conçu une ſeule fois l'idée de la liberté. Je veux, avant que je meure, je veux ſervir mon pays; je veux contribuer à ce recueil auguſte de loix, qui fondra la liberté de l'homme ſur une baſe preſqu'indeſtructible, ſur la morale.

O ſages, ne voyez, n'examinez qu'elle, ne

ſacrifiez qu'à elle. Ou ſi votre œil s'en détourne un inſtant, ſoyez certains qu'un abus veille pour venir contaminer votre ouvrage. Une mauvaiſe loi ſuppoſe déjà l'abſence des vertus. Néceſſité des loix encore plus perverſes. Une mauvaiſe loi a peut-être perdu l'univers.

Toutes les loix favorables au Peuple découlent de la morale, la morale découle de la nature. Elles ſont enchaînées d'un lien indiſſoluble. Dieu ou la nature eſt le principe; la morale, ou les rapports généraux des hommes, ſont les conſéquences, ſont les réſultats. Si les conſéquences ne ſont point d'accord avec le principe, l'ordre eſt briſé. Alors ſortent tous les maux qui parcourent le monde, & il reſte à peine l'eſpérance dans la boëte fatale. Alors de longues périodes de malheurs généraux couvrent la terre pour un bonheur individuel.

Alors l'homme utile, l'homme vertueux eſt rare & iſolé; il marche triſtement dans un déſert, il pleure. . . . . .

Mais ſous des loix que la morale a dictées, l'homme foule la terre d'un pied sûr, libre & tranquille; il lève la tête, & ſon aſpect ſe reſſent de la dignité de ſon être.

Contemplez un eſclave & un homme libre, fixez leurs yeux; la vérité, la ſérénité ſont dans

les regards de l'homme libre; les yeux de l'eſclave ſont des impoſteurs.

C'eſt ainſi que la liberté eſt le principe, le reſſort de l'ame, eſt la ſource du bonheur des nations. C'eſt ainſi que la ſervitude conſacre tous les vices, avilit les talens, le génie, & dégrade juſqu'aux vertus.

La vérité, la morale, la liberté, la nature, Dieu ne font qu'un.

CHAPITRE IV.

Des Troupes Etrangères.

J'AI dit, au chapitre précédent, qu'il était peu néceſſaire de Troupes de *ligne*, encore moins de Troupes Etrangères.

Oui, oui, Français, ne ſouffrez plus chez vous de ces corps qui ne peuvent être unis à un Peuple libre, puiſqu'ils ſe vendent. Ils furent introduits en France par Louis XI, dont le caractère atroce, perfide, uni à la ſuperſtition la plus aviliſſante, manquait à l'hiſtoire des tyrans. Voici le précis du traité qu'il fit avec les Suiſſes, en 1474. On en parle beaucoup, & peu de perſonnes le connaiſſent : il a ſervi de modèle à tous ceux qui l'ont ſuivi, excepté en ce qui concerne la Bourgogne ; c'eſt pourquoi on croit utile, ſur-tout dans les circonſtances préſentes, de le faire connaître. Les Suiſſes y parlent ainſi.

« Le ſeigneur Roi, en toutes & chacunes de » nos guerres, & ſpécialement contre le duc de » Bourgogne, nous doit fidélement donner aide, » ſecours & défenſe à ſes dépens. Outre plus, » tant qu'il vivra, il nous fera tenir & payer, » tous les ans, en la ville de Lyon, en témoi-

» gnage de ſa charité envers nous, la ſomme de » vingt mille florins : & ſi ledit ſeigneur Roi, » en ſes guerres & armées, avait beſoin de notre » ſecours, & d'icelui nous requerait, dès-lors » nous ſerons tenus de lui fournir, à ſes dépens, » le nombre de ſoldats armés que pourrons le » faire; c'eſt à ſavoir, en cas que ne fuſſions » point occupés en nos propres guerres; & ſera » la paye de chaque ſoldat de quatre florins & » demi du Rhin, par mois.

» Quand ledit ſeigneur Roi voudra nous de- » mander tel ſecours, il fera tenir, dans l'une » des villes de Zurich, Berne ou Lucerne, la » paye d'un mois pour chaque ſoldat, & pour » les deux autres mois ſuivans, en la cité de » Genève, ou autre lieu à notre choix.

» Du jour où les nôtres ſeront ſortis de leurs » maiſons commencera la paye deſdits trois mois, » ils jouiront de toutes les franchiſes, immunités » & privilèges deſquels les ſujets du Roi jouiſſent; » & ſi, en quelque tems que ce ſoit, nous re- » quérons ledit ſeigneur Roi de nous prêter ſe- » cours à nos guerres contre le duc de Bour- » gogne, & que pour autres guerres ſiennes il » ne pût nous ſecourir, dès-lors, afin de pou- » voir ſoutenir nosdites guerres, ledit ſeigneur » Roi nous fera délivrer, en la ville de Lyon, » tant & ſi longuement que nous les continuerons

» à main armée, la ſomme de vingt mille florins
» du Rhin, par quartier, ſans prejudice de la
» ſomme ci-deſſus mentionnée.

» Et quand nous voudrons faire paix ou trève
» avec le duc de Bourgogne ou autre ennemi du
» Roi & de nous, ce qui nous ſera loiſible de
» faire, nous devons & ſommes tenus de ré-
» ſerver ſpécifiquement icelui Roi; & lui, ſem-
» blablement comme nous, doit, en toutes ſes
» guerres avec le duc de Bourgogne & autres,
» pourvoir que faiſant paix ou trève, nous
» ſoyons ſpécifiquement & ſingulièrement ré-
» ſervés comme lui.

» En toutes choſes nous réſervons, de notre
» part, notre ſaint père le Pape, le ſaint Empire
» Romain & tous ceux avec leſquels nous avons
» juſqu'aujourd'hui contracté alliance. Le même
» ſera de la part du Roi, hormis le duc de
» Bourgogne, à l'endroit duquel nous nous com-
» porterons, ainſi que dit a été.

» Et s'il arrive que nous ſoyons enveloppés de
» guerres avec ledit duc de Bourgogne, dès-lors,
» & à l'inſtant, icelui Roi doit mouvoir puiſſam-
» ment en guerre contre ledit duc, & faire les
» choſes accoutumées en guerre, qui ſoient à lui
» & à nous profitables, le tout ſans dol & fraude
» aucune.

» Et pour autant que cette amiable union doit
être

» être de bonne foi gardée ferme et invio-
» lable durant la vie d'icelui Roi, à cette
» cause nous avons à icelui Roi fait déli-
» vrer ces présentes scellées, ayant reçu
» les semblables scellées et confirmées de
» son sceau. »

Ce traité paraît dirigé positivement contre les finances du royaume. Quatre florins et demi par mois valaient neuf francs : la livre numéraire de ce tems-là était à celle de ce tems-ci, comme un est à quatre et demi ; ce qui fait environ quarante livres par mois. Je ne crois pas que le payement de la solde des Suisses ait suivi cette progression à beaucoup près.

Mais n'importe, autant nous devons accueillir tout artiste, tout commerçant, tout homme utile à la chose publique, autant nous devons écarter, éloigner de nos foyers, refouler dans leurs rochers ces soldats mercénaires, étrangers, qui sont, par devoir, un appui du pouvoir arbitraire. La nation doit les licencier, ou s'attendre aux efforts du despotisme, pour recouvrer ce qu'il a perdu. Les chefs, qui sont à la cour, portent parmi les soldats cet esprit partiel,

cet esprit qui les divise de l'intérêt de la nation.

Un Roi de France a-t-il besoin de gardes étrangers au milieu des Français? Ah! si l'amour des Peuples ne saurait le garder, ne peut le défendre, que peut-il espérer de ces cohortes que l'or seul attache à sa personne?

Tout soldat, s'il n'est de la patrie, s'il n'est citoyen, est à celui dont il reçoit son salaire. Tout corps encore, exclusivement attaché au prince qui le paye, est dangereux. Tout corps qui s'accoutume à ne voir, à n'obéir qu'à un homme, n'a jamais d'esprit public; voilà pourquoi les ci-devant Gardes-du-corps étaient pour la plupart contaminés de l'esprit despotique.

C'est ce qui hâta la ruine de la république Romaine. Les légions ayant passé la mer et les Alpes, ayant vieilli sous des généraux, ne virent plus Rome, ne virent plus le sénat, ne virent plus le Peuple Romain; elles ne regardèrent plus que leur chef, fondèrent sur lui toutes leurs espérances; ce ne furent plus les soldats de la république, mais les soldats de Sylla, de Marius, de Pompée, de César.

On dit qu'il faut des Gardes pour la majesté du trône. Qu'est-ce que c'est donc que cette majesté? Est-ce la terreur, est-ce l'épouvante qu'on veut inspirer, ou bien n'est-ce qu'un faste, une extravagance Asiatique? dans l'un ou l'autre cas, la raison, l'économie si nécessaire, l'attaque, l'improuve et le condamne. Mais passons cette prétendue majesté, mais que les Gardes soient nationaux et pris parmi la classe des citoyens. Un Roi est-il plus difficile que le souverain, qui est la Nation? Elle se repose sur eux du soin de veiller à la conservation de la république; un Roi a-t-il le droit d'en demander davantage?

Malheur à qui ne peut concevoir ces vérités! Malheur sur-tout à ces vils satrapes vieillis sur les marches du trône, chamarrés de cordons, de croix, dont la tête blanchie sous les préjugés ne peut concevoir des idées généreuses, ne peut concevoir les vrais principes de la liberté.

FIN.

393

TABLE

DES CHAPITRES.

CHAPITRE I. *Du Peuple et des Rois*, pag. 1
CHAP. II. *De la Monarchie*, 12
CHAP. III. *De l'Imprimerie, comme première cause de la révolution*, 26
CHAP. IV. *De la Dictature*, 31
CHAP. V. *De la Chine*, 36
CHAP. VI. *Du Peuple, et de l'inviolabilité*, 42
CHAP. VII. *Les Rois et les droits de l'homme sont-ils compatibles?* 46
CHAP. VIII. *Que les Rois doivent être élus*, 54
CHAP. IX. *De l'hérédité de la couronne*, 68
CHAP. X. *Des Ephores ou des Tribuns*, 78
CHAP. XI. *Des Censeurs*, 91
CHAP. XII. *De la Loi Salique*, 101
CHAP. XIII. *Des Républiques, ou de la Démocratie*, 109
CHAP. XIV. *Des Troupes étrangères*, 126

Fin de la Table.